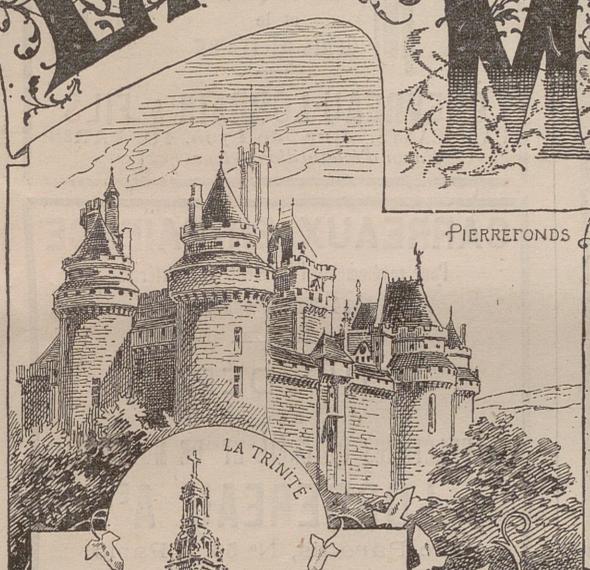
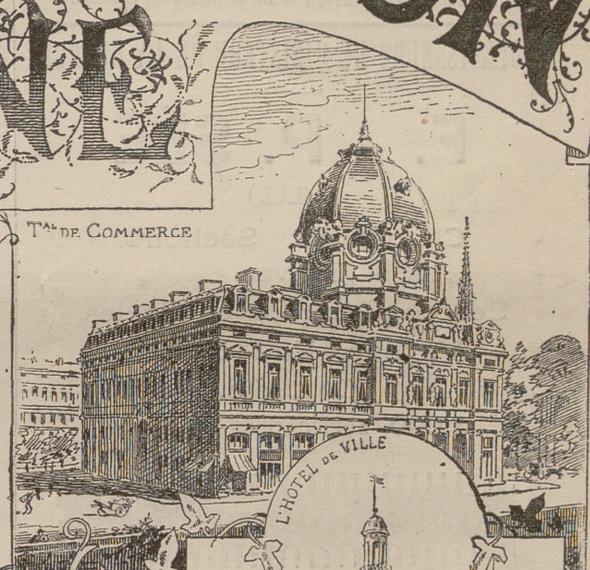




# LE MONITEUR DE LA CONSTRUCTION MODERNE



PIERREFONDS



HOTEL DE VILLE

ART  
THÉORIE APPLIQUÉE  
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

### SOMMAIRE

TEXTE. — L'architecture moderne en Allemagne et en Autriche.  
Promenades pittoresques dans Paris.  
Le diplôme des architectes  
Ecole des Beaux-Arts.  
Maisons à loyer, place d'Iéna. — Consultations juridiques. — Chronique judiciaire. — Placage en bois. — Les constructions en fer. — Consultations techniques. — La salle de la Redoute. — Comptes rendus des sociétés savantes. — Musées, concours, expositions. — Nominations. — Nouvelles.  
DESSINS. — Frontispice : La Grèce en sa floraison. — Maison, rue des Orfèvres; maison, rue Courtalon; chapelle Saint-Eloi. — Ecole des Beaux-Arts, 4 croquis. — Consultations juridiques, 1 croquis. — Constructions en fer, 4 croquis.  
PLANCHES HORS TEXTE. — Ecole, rue Madame, à Paris, planche 23. Maison à loyer, place d'Iéna, à Paris, planche 26.

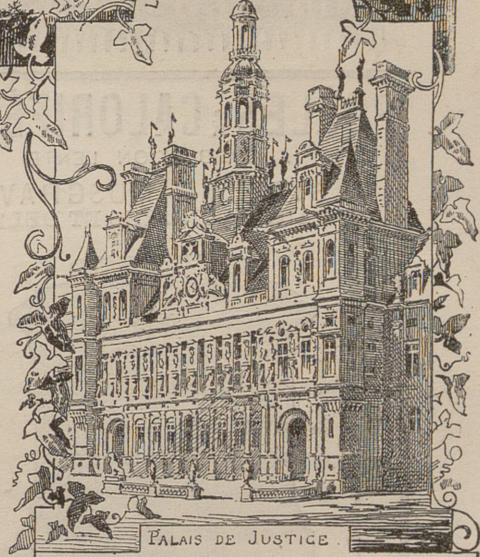
Un numéro tous les Samedis.

Prix de chaque numéro : 75 centimes  
PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.  
DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.  
Union postale : 35 fr

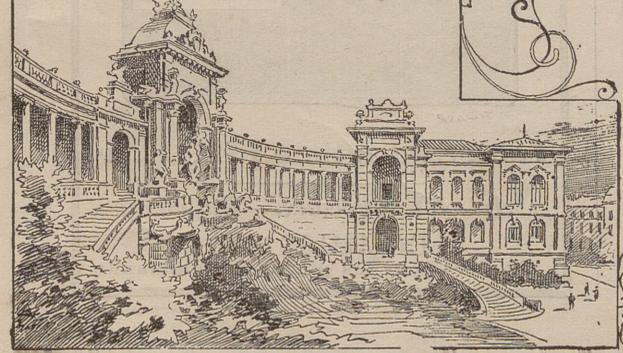
Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris  
Administration : 8, place Boieldieu.



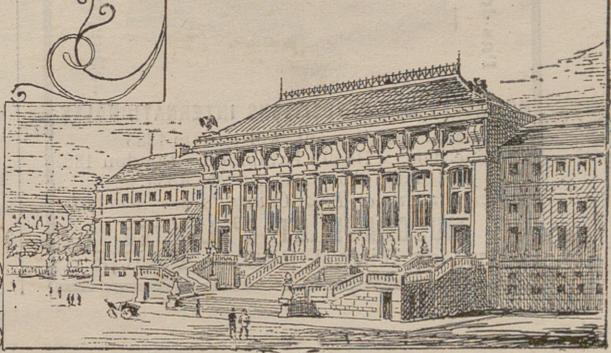
LA TRINITE



PALAIS DE JUSTICE



PALAIS DE LONGCHAMPS



TAN DE COMMERCE

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général, à partir du jour de leur abonnement.

R-5681 R.6599

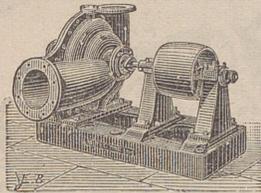


**Dessinateur-Graveur**  
POYET, 17, rue du Louvre, PARIS

*SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE*  
DES  
**CIMENTS DE LA PORTE-DE-FRANCE**  
DELUNE ET C<sup>IE</sup>  
A GRENOBLE

Entreprise de tous travaux en **Ciments**  
tels que canalisations, cuves, pierres artificielles,  
escaliers, bâtis de machines, chaussées, trottoirs  
dallages, bancs, bassins, etc.  
AGENCE A PARIS, AVENUE DAUMESNIL, 74.

**POMPES CENTRIFUGES**  
**L. NEUT & C<sup>IE</sup>**  
PARIS LILLE  
66, rue Claude-Vellefaux 69, rue de Wazem mes.



Manufactures en général — Travaux d'épuisement  
irrigations, dessèchements — Submersion des vignes.  
COMMISSION EXPORTATION — Envoi franco du Catalogue.

FOURNISSEURS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

**E. ET P. SÉE**  
(LILLE)

Chauffages. Séchoirs.  
Etuves.  
Serres. Calorifères. Poêles.  
Vapeur. Eau chaude.  
Gaz, etc.  
3,000 APPLICATIONS EN 5 ANS.



**POÊLES & CALORIFÈRES**  
A COMBUSTION LENTE  
SYSTÈME MUSGRAVE  
DE PARIS, LONDRES ET BELFAST

Pas de poussière. — Pas d'odeur



Pas de surchauffage. — Pas de danger

MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.  
Médaille d'argent, Amsterdam 1883  
Médaille d'or, « Health Exhibition » London 1884  
Médaille d'argent, Anvers 1885.  
Renseignements et Prix-Courants sur demande.  
**MUSGRAVE ET C<sup>O</sup> LIMITED**  
Rue de Rivoli, 240. — PARIS.

**MOSAIQUES**

*Maison fondée en 1852*  
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra.  
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.  
**MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE**  
en marbre pour pavements  
MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ<sup>rs</sup>  
Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes  
Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.  
**FACCHINA** maître mosaïste breveté  
2 bis, rue Legendre  
PARIS

**MOSAIQUES**

Décoratives en Email  
SUR FOND D'OR  
POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MARBRE  
**GUILBERT--MARTIN**  
Fournisseur de l'Atelier National  
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

**MOSAIQUES**

Du Panthéon et du Louvre  
275, AVENUE DE PARIS, 275  
St-DENIS (Seine)

**GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE**

Industrielle et Commerciale  
Deux forces motrices

**J. GALICHER FILS.**

81, Boulevard Montparnasse  
VI<sup>e</sup> Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.  
Téléphone G.

**A. GOELZER**

182, rue Lafayette, 182  
PARIS

**BRONZES ET APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE  
GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION  
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

**DE SALLES DE BAINS**

ET D'HYDROTHERAPIE

**LAVABOS**

**E. PAUBLAN à Paris.**  
COFFRES-FORTS — SERRURES  
Rue St-Honoré, 366, près la place Vendôme

**V. FRANÇOIS**

20, rue de l'Orillon  
PARIS.

**APPAREIL INODORE A DEUX VALVES**

APPAREILS DE CANALISATION  
DES EAUX  
Vannes et Ménagères.

**CROCHETS AUTOMATIQUES**

pour fixer  
LES ARDOISES  
sur les  
COUVERTURES



Système breveté, s. g. d. g.  
MÉDAILLÉ  
DANS

toutes les Expositions :  
OR, VERMEIL, ARGENT  
BRONZE,  
ADOPTÉ  
par le

GÉNIE CIVIL  
et le  
GÉNIE MILITAIRE



**CHEVREAU-LORRAIN & FILS**  
FABRICANTS, Rue de Lyon, 10, PARIS.  
Envoi d'échantillons et prospectus.

**CARREAUX EN FAÏENCE**

Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur  
DE MAISONS

**SEUL DÉPOT**

DES  
MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEBEAU

**LORDEREAU A<sup>E</sup>**

Rue Paradis, N° 56, à Paris.

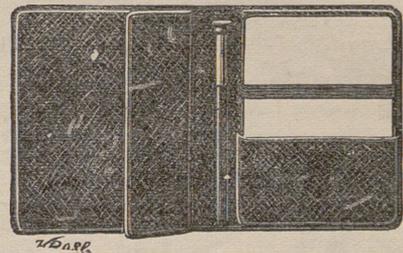
**MAROQUINERIE CHAMOIN**

FABRIQUE FRANÇAISE

76, Rue de Richelieu, 76  
PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géomètres, Agents Voyers et pour Officiers ministériels, Avocats, Négociants, etc.

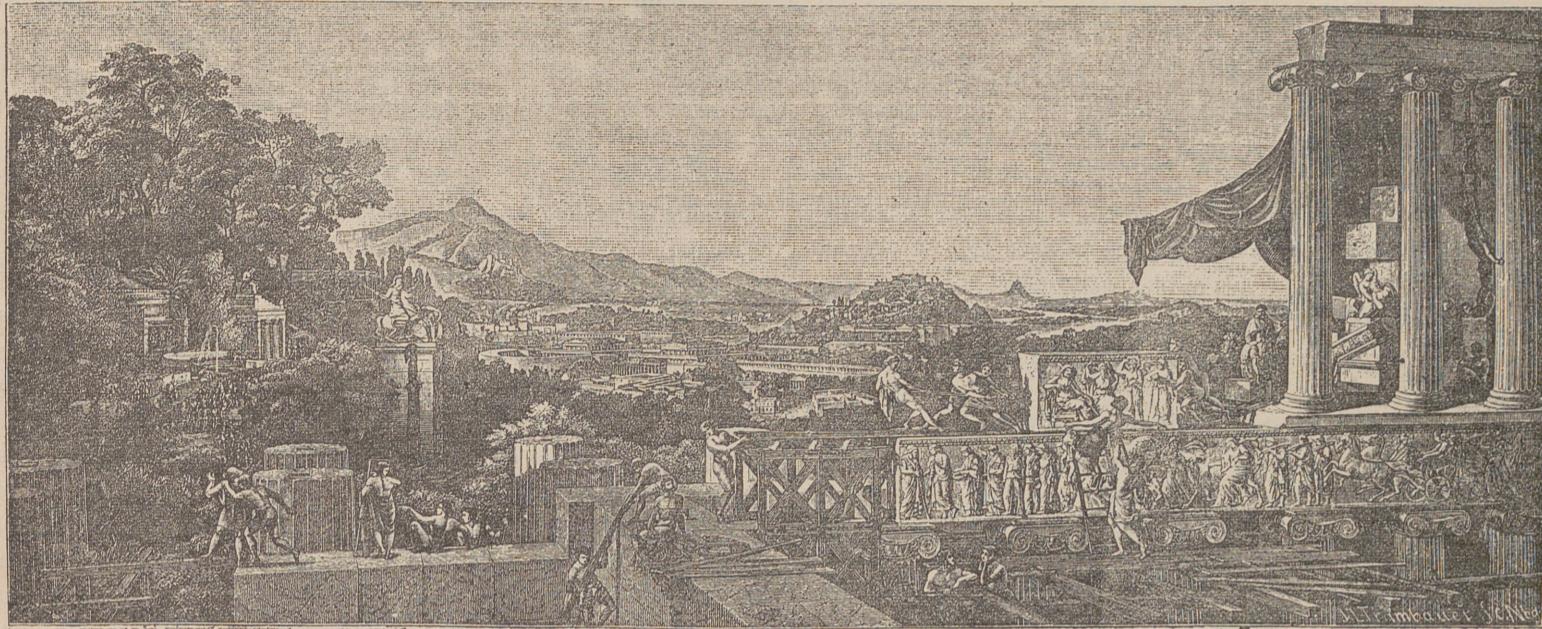
Portefeuilles de poches  
Porte-monnaie. — Porte-cigares  
FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12fr.

Articles nouveaux. — Papeterie

COMMISSION  
Ateliers pour les pièces de commande



LA GRÈCE EN SA FLORAISON. — Tableau peint par Schinkel; offert en 1825 par la ville de Berlin à l'occasion des noces de la princesse Louise de Prusse avec le Prince Frédéric des Pays-Bas.

## L'ARCHITECTURE MODERNE

EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE (1).



européenne.

Notamment en ce qui concerne l'architecture allemande, ayant montré l'influence qu'exercèrent, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle l'organisation despotique de l'état social, puis le relâchement des mœurs dans la seconde période de ce dernier siècle, il signalait la transformation d'idées et de sentiments que subirent les arts, lors des premières découvertes d'Herculanum et de Pompeii.

En Allemagne comme en France, on reprit avec ardeur l'étude, puis l'imitation de l'art antique; avec *Laghanns*, *Genz*, *Weinbrenner*, *Gilly*, M. Semper montrait la naissance d'un art classique, parfois un peu lourd et compassé à l'origine, mais qui va devenir plus libre, plus fin et plus pur avec *Schinkel*.

L'influence de ce dernier a été si considérable sur les développements ultérieurs de l'art en Allemagne, qu'il était nécessaire de passer en revue les œuvres principales de cet archi-

(1) Dans notre dernière lettre nous avons dit que c'était probablement la princesse Maria Josepha de Saxe, qui, en épousant le dauphin de France, y importa, avec la porcelaine, le style à rocaille. Mais, comme ce mariage n'a eu lieu qu'en 1747 et comme, d'autre part, le style en question s'est formé en France au moins 20 années auparavant, nous retirons notre hypothèse d'autant plus que le style du Zwinger (1711), tout en ayant avec le *Rococo* certains éléments communs (comme les corbeilles remplies de fruits, les tiges de palmiers, etc.) se montre pourtant, quand on l'examine de bien près, plutôt comme *baroque* outré, et en même temps radouci, les décorations en ayant un caractère constructif prononcé qui manque au vrai *rococo*.

tecte, illustre dans son pays natal. C'est ce rapide exposé que les articles suivants vont mettre sous les yeux du lecteur.

### II

Nous avons désigné *Schinkel* comme le représentant *classique* du *classicisme* en Allemagne. Pour constater ce fait il suffit de faire connaître les idées principales qui l'ont guidé et de passer en revue les monuments les plus remarquables construits par lui.

*Carl Friedrich Schinkel*, né à Neu-Ruppin dans la Poméranie le 13 mars 1781, sortait d'une famille de pasteurs protestants, et il est probable que les traditions de sa famille ainsi que son éducation avaient exercé une certaine influence sur son caractère et sur son œuvre artistique même. Il était consciencieux, sincère, loyal, idéaliste et incapable d'aucune sorte d'intrigue ou d'envie. Quant à son œuvre son caractère sobre se fit ressentir, malgré le génie et la richesse d'idées, par quelque chose de froid et de réfléchi que *Schinkel* ne sut pas toujours éviter.

Après avoir traversé avec succès les gymnases de sa ville natale et de Berlin, où il s'inspira déjà des beautés des auteurs classiques, il entra à l'âge de 17 ans dans l'atelier de l'« oberbau-rath » *David Gilly*, auteur d'un manuel d'architecture rurale et devint bientôt écolier et admirateur dévoué du fils de son premier maître, le jeune professeur *Friedrich Gilly* auquel une mort prématurée ne permit pas de développer ses talents extraordinaires. *Gilly* fut le premier qui, en opposition au style classique lourd, et grossier, jusqu'alors en vogue, comprit et chercha à faire revivre dans ses projets l'élégance des proportions et la délicatesse des moulures de l'architecture grecque de la meilleure époque. Ce fut surtout son projet pour un monument du roi Frédéric II qui fit l'impression la plus profonde sur l'âme du jeune *Schinkel*, qui, dans sa modestie, se déclara plus tard comme son débiteur en tout ce qu'il saurait créer de bon. Après la mort de son maître en 1800, à l'âge de 29 ans, *Schinkel*, voulant entrer dans la vie pratique, fut obligé par les circonstances, peu favorables aux arts alors en Prusse, de se faire engager comme dessinateur et modelleur dans la fabrique de faïences de M. Eckhart à Berlin. Ce temps ne fut pourtant pas perdu pour lui, car il apprit alors l'importance des arts industriels même pour l'architecture, et c'est par cette raison que, dans la suite de sa carrière, il dessina

presque toujours lui-même tous les détails du mobilier de ses constructions.

En 1803, il ramassa une petite fortune qui lui permit de compléter ses études en Italie. Il nous décrit avec enthousiasme, dans son journal de voyages, un grand nombre de monuments qu'il a vus, pendant ce temps, en Italie et en France, en nous faisant reconnaître en même temps que ses idées sur les styles architecturaux, comme sur son propre programme à suivre, n'étaient point encore éclaircies ni bien déterminées alors. Ce fut surtout l'impression pittoresque des monuments et leur effet dans le paysage qui forma le sujet de ses études, dont il rapporta un grand nombre.

Aussi les artistes de toutes les nations qu'il connut en Italie le considérèrent plutôt comme un paysagiste que comme un architecte, ses tableaux portant le caractère idéal de l'époque, et l'absence d'un vrai coloris dans le sens moderne n'étant pas alors considéré comme un défaut.

En effet, en 1805, de retour à Berlin et ne trouvant point encore aucune application importante à traiter comme architecte, Schinkel se fit peintre de paysages architecturaux et de panoramas en perspective; il en exécuta plusieurs sur des proportions colossales pour l'entrepreneur Gropius qui les exposa d'abord à Berlin, ensuite dans les provinces. Pour le général Gneisenau et pour d'autres amateurs il peignit à l'huile des tableaux du même genre, mais de dimensions plus restreintes. Plus tard on lui confia l'exécution d'une partie des décorations du nouveau théâtre.

Ces tableaux, tout en reproduisant les impressions de ses voyages, sont pourtant de véritables compositions idéales où il réunissait, d'après sa fantaisie, des monuments avec un paysage et des personnages qui s'harmonisaient par leur style et leur caractère. Il mettait par exemple l'acropole d'Athènes dans un paysage méridional quelconque avec des figures vêtues à la grecque, ou plaçait une cathédrale du moyen âge au fond d'un paysage avec des rochers, des forêts de chênes, de sapins, etc.

Il créa, pendant toute sa vie, un grand nombre de compositions à figures, sur des sujets historiques ou allégoriques, qu'il proposa aux sculpteurs et aux peintres, employés dans la décoration de ses constructions, comme modèles pour leur thèmes, ce que ceux-ci ne goûtèrent point toujours. C'est dans ce sens que le sculpteur Schadow reprocha un jour à Schinkel, qu'il voulait employer les arts plastiques seulement pour les décorations de ses œuvres et qu'il était moins empressé de trouver un sculpteur original qu'un habile exécuteur de ses propres idées. Mais c'est là un blâme qui n'est en réalité qu'une haute louange des grandes idées de Schinkel, lequel proclama à haute voix l'hégémonie de l'architecture sur les arts, observée dans toutes les époques classiques des arts, et sans laquelle l'unité et le caractère monumental ne peuvent que se perdre.

Mais cette harmonie dans les idées de Schinkel ne se développait que par degrés. Dès son retour à Berlin il balançait entre l'architecture et la peinture; de plus, comme architecte même, il abandonna pour quelque temps les principes classiques dus à son maître. Ce changement partiel d'idées ne fut qu'une conséquence des prédilections romantiques et pittoresques qu'il avait conçues pendant son voyage, mais en même temps ce n'était que l'expression d'un courant d'idées qui commençait alors à se manifester à côté et malgré le goût classique, consistant à chercher dans le moyen âge des armes et des modèles pour une réaction légitimiste et religieuse contre les idées subversives de la Révolution française et de l'Empire. En Allemagne ce romantisme fut encore nourri par le vague désir patriotique de puiser dans la grandeur germanique du moyen âge le courage nécessaire pour

croire à une résurrection nationale nouvelle. Schinkel dut faire plus tard encore, quand il était devenu adhérent prononcé de l'art classique, des concessions au goût romantique de son époque, mais, comme nous avons dit, lui-même ne restait-il pas toujours tout à fait étranger à ce mouvement.

L'année 1810, qui marque le commencement de sa carrière brillante en architecture, fut aussi celle où il sembla vouloir se jeter entièrement dans les bras du mysticisme et du romantisme dans l'art (1). Dans un projet qu'il fit pour la chapelle mortuaire de la reine Louise, il employa un style gothique qui rappelle en quelque manière le réfectoire du château de Marienburg, publié par son maître Gilly, en accompagnant son dessin d'un programme qui contient entre autre ces paroles: « L'idée principale qui me dirigea dans ce projet, ce fut d'exprimer cette idée gaie de la mort que le christianisme ou la vraie religion offrent aux croyants... L'architecture du paganisme est pour cette raison inexpressive pour nous; nous ne pouvons employer directement les formes grecques ou romaines, il nous faut créer les formes convenables pour ce but. Dans cette branche de l'architecture nouvelle le moyen âge nous montre la direction... »

Puisque nous en sommes au gothique, nous voulons faire mention encore, en mettant de côté l'ordre chronologique, de quelques autres projets et constructions de Schinkel dans ce même style, qui ne servent qu'à mettre en évidence ce fait que Schinkel ne possédait pas le véritable sentiment du gothique et que c'était une idée malheureuse de sa part que de vouloir purifier et simplifier le style gothique d'après les principes classiques.

Le monument des *guerriers morts* sur le *Kreutzberg* (colline près de Berlin) érigé en 1818, d'après ses dessins, représente un obélisque gothique de 20 mètres de hauteur, décoré par des figures allégoriques en costume romain, et se montre extrêmement aride dans les formes et les détails, sans avoir la silhouette assez élancée. Pire encore est le baldaquin gothique, de fer fondu, qu'il inventa pour la statue de *Luther à Wittemberg*. Quant à l'église sur le *Werdermarkt* (marché de Werder) à Berlin, qu'il bâtit de 1825 jusqu'à 1828, ce fut par ordre supérieur qu'il adopta le style gothique, après qu'un beau projet de lui en formes classiques eût été rejeté.

Ici plus qu'ailleurs il paya cher la tentative malheureuse de purifier le style gothique par des principes classiques. Selon son programme il ne voulait conserver que ceux des motifs « du style du moyen âge qu'il faut considérer comme un vrai progrès constructif », tandis qu'il cherche à éviter toutes les parties superflues du style, comme par exemple « l'ornementation des masses par une répétition illimitée des formes principales en plus petites dimensions » ou « les feuillages maniérés des moulures, » les pénétrations dérivées de la combinaison du cercle, les proportions trop hautes qui, surtout à l'intérieur, font une impression inquiétante sur l'âme, les hautes toitures inorganisées, etc., etc. Nous reconnaissons à ces paroles naïves et sincères que Schinkel était si peu gothique, qu'il ne comprenait pas même l'essentiel de ce style, dont le système entier de décoration ainsi que les proportions élancées ne forment qu'une expression parlante et nécessaire du système constructif et du principe transcendantal du style.

Plus heureux que dans ses *églises* gothiques, parmi lesquelles on peut encore mentionner la chapelle du château *Peterhof* à

(1) En 1810 il sut acquiescer l'approbation de la reine Louise par l'arrangement de ses appartements, et fut nommé assesseur de la commission édilitaire nouvellement créée; en 1814 il fut élu membre ordinaire de l'Académie royale des arts. Vers 1820 il en devint professeur et fut nommé sénateur. En 1839 il devint directeur en chef des constructions gouvernementales.

*Petersburg*, Schinkel a pris part à la construction de plusieurs châteaux qu'il traita dans le style des châteaux fortifiés du moyen âge, en tirant profit de son talent pour une distribution pittoresque des masses. Il suffit de faire mention à ce sujet des châteaux de *Kurnik* en Posnanie, du château royal de *Babelsberg* à Potsdam et de l'hôtel de ville de *Zittau*.

En dehors de ces constructions, comprises dans un style gothique châtré qui lui est propre, Schinkel a essayé encore de diverses combinaisons entre des styles d'époques différentes, combinaisons qui parfois, quand les éléments n'étaient pas par trop hétérogènes entre eux, ne sont pas mal réussies, mais en d'autres cas démontrent trop la froide réflexion de l'architecte, qui a cherché en vain à mettre en harmonie des éléments trop étrangers les uns aux autres.

Il a été à cet égard un des premiers éclectiques de ce siècle en Allemagne et a contribué ainsi à la naissance d'une direction architecturale en Allemagne dont généralement les résultats ont été plus que médiocres.

Mais avant tout et au fond de son cœur Schinkel, après les premiers tâtonnements, resta pour toute sa vie classique grec de pur sang, et jamais il n'y a eu architecte pour qui le style et le sentiment grecs soient devenus à un tel degré la seconde nature, comme Schinkel. C'est aussi dans cette direction qu'il a, non seulement créé ses meilleures œuvres, qui le rendront immortel, mais exercé une influence régénératrice sur l'architecture allemande.

(A suivre.)

H. SEMPER.

## PROMENADES PITTORESQUES DANS PARIS

### IV. — L'ANCIEN QUARTIER SAINTE-OPPORTUNE. — LA CHAPELLE SAINT-ÉLOY OU DES ORFÈVRES.

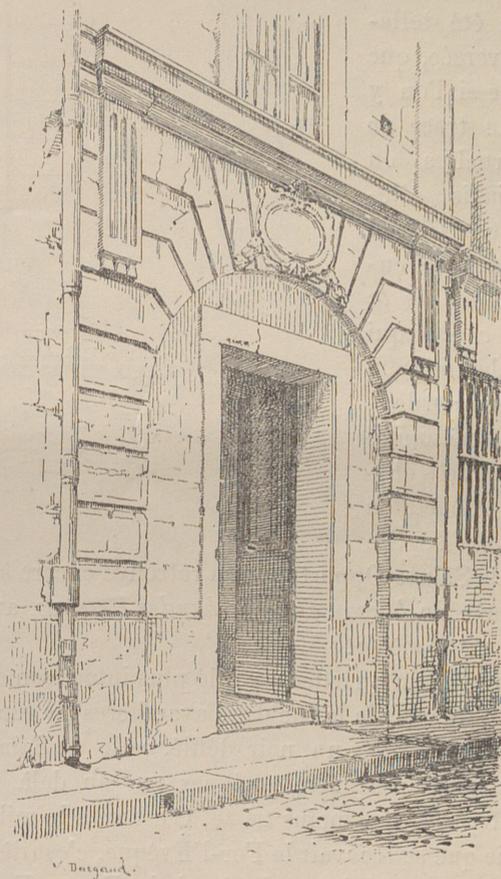
L'ancien quartier Sainte-Opportune, coupé en deux par la rue de Rivoli, pris en écharpe par la rue des Halles, écorné par l'amorce de ce boulevard avorté qu'on nomme l'avenue Victoria, a conservé pourtant quelques-uns des recoins caractéristiques du Paris d'autrefois. La grande malle de Davioud dont on a fait le théâtre du Châtelet, les maisons du quai de la Mégisserie et les magasins de la *Belle-Jardinière* avec leurs colonnes ioniques, forment, du côté de la Seine, une sorte de paravent monumental aux derniers vestiges de ce quartier mélancolique ; on n'en ressent que plus vivement le contraste, quand on s'aventure par les rues Jean-Lantier, des Orfèvres, de Saint-Germain-l'Auxerrois, quand on parcourt ce qui reste de la rue Thibeautandez et de celle des Bourdonnais.

Que de constructions intéressantes ont été brutalement anéanties dans ces parages, combien d'autres ont été mutilées ou défigurées !

Le fameux hôtel de la Trémoille, qui était situé rue des Bourdonnais sur l'emplacement du n° 31 actuel, n'a été détruit qu'en 1841 ; l'hôtel du *Chevalier du Guet*, avec son entrée ogivale, existait encore en 1859 et servait de mairie à l'ancien IV<sup>e</sup> arrondissement. La démolition de l'hôtel de la Trémoille est particulièrement regrettable : M. F. de Guilhermy considérait, dans son *Itinéraire archéologique*, que cet élégant manoir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle n'en demeurerait pas moins, malgré les détériorations nombreuses dont il avait été victime, la plus élégante construction civile du moyen âge qui se fût conservée à Paris. On avait un instant espéré pouvoir le sauvegarder en le transformant en

une mairie, « mais l'intérêt particulier a prévalu sur l'intérêt public et, quoique des voix puissantes se soient élevées contre ce principe funeste, le propriétaire de l'hôtel de la Trémoille a eu le droit de priver Paris et la France d'une de ces rares constructions civiles qui, pendant trois siècles, avaient échappé à toutes les chances de destruction pour périr victime de l'esprit de spéculation qui caractérise notre époque... ». Cette protestation indignée se trouve insérée dans les *Études d'architecture en France*, publiées en 1841 par le *Magasin pittoresque*.

Je suis entré, l'autre jour, dans la cour de ce n° 31 de la rue des Bourdonnais ; cette bâtisse qui représente bien, par sa lourdeur massive, le style bâtard de Louis-Philippe, est occupée par des commerçants en gros, commissionnaires, marchands de tissus, de tapis ou de couvertures ; je cherchais à reconstituer, par la pensée, l'ancien plan de l'hôtel disparu ; je revoyais, en me souvenant des gravures ou dessins qui existent, la place du corps de logis principal entre cour et jardin, celle des portiques ouverts où



MAISON DE LA RUE DES ORFÈVRES, N° 9.

les cavaliers mettaient pied à terre et sous lesquels ils attachaient leurs chevaux, palefrois ou destriers ; je me représentais la jolie tourelle d'angle avec ses sveltes colonnettes, ses balustrades ouvrees comme une pièce d'orfèvrerie, ses pinacles fleurons, et dont les débris ont été déposés dans la cour de l'École des Beaux-Arts ; puis comme mon regard s'irritait de ne rencontrer, en échange de tout ce luxe de pierre, que des moulures grossières et qu'une architecture désolante de vulgarité, subitement mes yeux se fixèrent, avec étonnement et curiosité, sur deux fragments de sculpture du moyen âge, maladroitement encastrés au-dessus de la fenêtre du concierge et de celle lui faisant pendant ; les vandales qui ont détruit l'hôtel de la Trémoille ont ainsi laissé subsister, en cet endroit, deux témoins de leur acte stupidement criminel.

Je ne saurais m'appesantir plus longtemps sur les fautes du passé, mon devoir étant de signaler, dans ces promenades pitto-

resques, ce qui demeure encore debout de notre vieux Paris et mérite d'être étudié et sauvé : malheureusement les habitations des siècles précédents, qui subsistent dans le quartier Sainte-Opportune, sont loin d'avoir l'intérêt et la valeur architecturale de l'hôtel de la Trémoille.

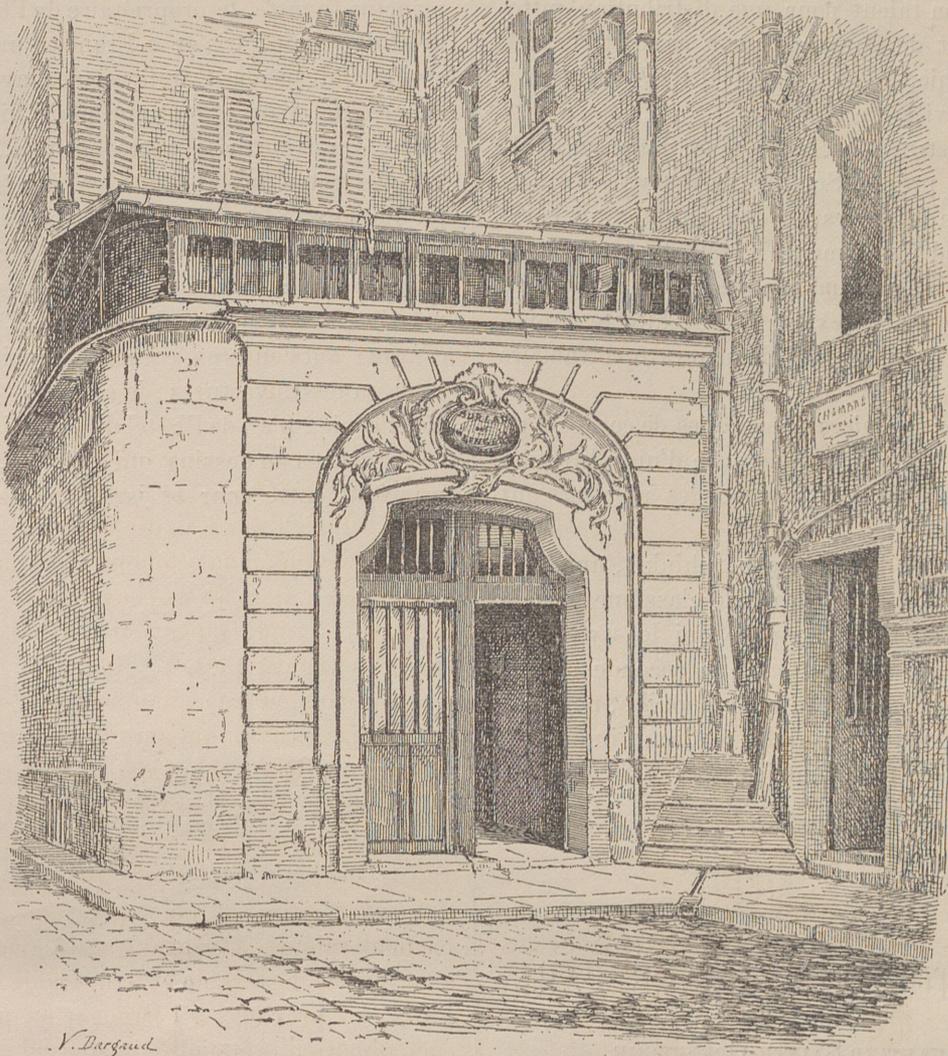
Toute la portion nord de ce quartier, c'est-à-dire celle qui s'étend entre la rue de la Ferronnerie et la rue de Rivoli a été tellement bouleversée, que c'est à peine si l'on y rencontre la trace de quelques ruelles ou impasses, jadis célèbres à divers titres ; voici pourtant le curieux *cul-de-sac de la Fosse aux chiens* qui est devenu depuis 1808 l'impasse des Bourdonnais ; voici plus loin la très étroite et très obscure rue Courtalon qui avoisinait l'église paroissiale de Sainte-Opportune ; on retrouve encore à l'un de ses angles la porte du *bureau des marchandes lingères*, avec une inscription du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La portion sud du quartier a gardé plus intact son caractère de jadis, surtout du côté de la rue des Lavandières ; la rue Jean-Lantier y débouche comme un noir défilé, celle de Saint-Germain-l'Auxerrois qu'on rencontre quelques pas au delà, est un peu moins étroite, mais non moins triste. C'est vers le milieu de cette dernière voie que se trouvait le For-l'Évêque, c'est dès son entrée à droite, que se trouvait le grenier à sel ; le *Forum Episcopi* fondé par François de Gondy, archevêque de Paris, transformé en prison en 1674, a été rasé, mais les bâtiments de la Saunerie sont encore reconnaissables, malgré les adjonctions opérées sur la façade. Le grenier à sel a été bâti en 1698 par l'architecte Jacques de La Joue, sur un fonds appartenant à l'abbaye de Joye-en-Val ; sur le fronton du milieu, on voyait autrefois un médaillon du roi Louis XIV accompagné de deux cornes d'abondance ; l'effigie royale a été enlevée mais les attributs sont restés, on a même laissé subsister au-dessous de ce fronton la représentation sculptée d'un vaste soleil rayonnant.

Entrons maintenant dans une petite rue qui sert de trait-d'union entre les rues Saint-Germain-l'Auxerrois et Jean-Lantier : tour à tour dénommée rue Joyenval à cause de l'abbaye, puis des Deux-Portes en raison de sa double clôture, elle s'appelle, aujourd'hui, rue des Orfèvres, un titre qu'elle a acquis le jour où la corporation chère au roi Philippe VI de Valois vint élire domicile en cet endroit de la capitale.

Nous sommes, d'ailleurs, arrivé au but principal de cette pro-

BUREAU DES DAMES LINGÈRES, RUE COURTALON.



menade, c'est-à-dire devant l'ancienne chapelle Saint-Éloy ou des Orfèvres, dont la construction est attribuée à Philibert Delorme. Elle a été, certes, bien défigurée ; sa façade dont on a arraché la porte et les vitraux merveilleux, dont on a coupé les fenêtres et mutilé les corniches, persiste, néanmoins, à nous révéler sa noble origine en nous montrant ses pilastres doriques du rez-de-chaussée et ses pilastres à gaines cannelées du premier étage.

Presque en face, au n<sup>o</sup> 9, on remarque aussi une maison du siècle dernier, sur la porte de laquelle se lisait encore, en 1860, le nom de *Thieu marchand orfèvre* ; elle est occupée aujourd'hui par un tonnelier, qui a substitué son enseigne à la précédente. Cette maison est considérée comme

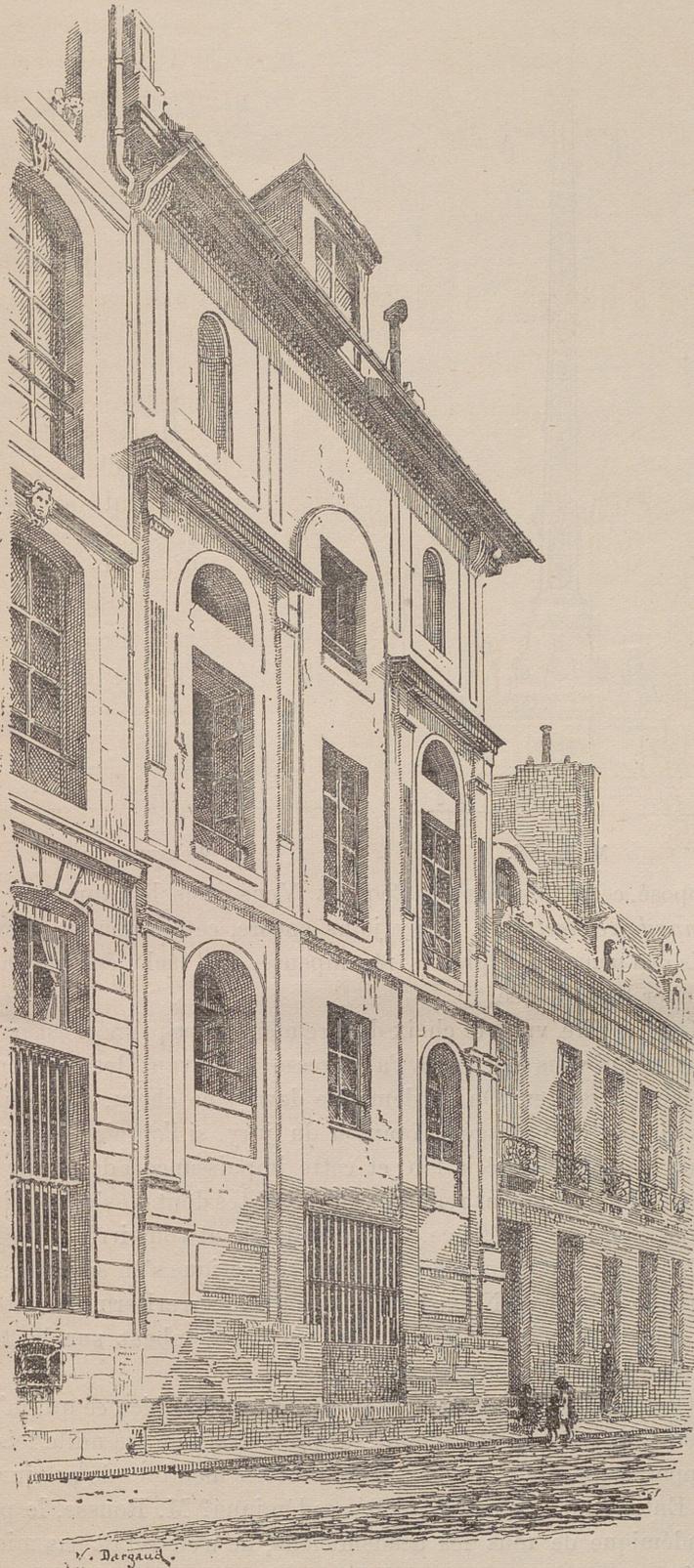
ayant servi, pendant de nombreuses années successives, à l'habitation des *gardes* ou *maîtres de l'orfèvrerie* (1).

La chapelle Saint-Éloy avait été primitivement bâtie simplement en charpente, lors de l'acquisition, en 1399, d'une maison dite l'Hôtel des Trois Degrés, par la confrérie des Orfèvres ; un hôpital destiné à recevoir et nourrir les orfèvres pauvres ou nécessiteux lui était attaché. Ce n'est qu'en l'année 1550 que la construction d'une nouvelle chapelle en maçonnerie fut décidée. On transporta alors l'hôpital dans les maisons de la rue Jean-Lantier et l'administration de la communauté dans une grande maison de la rue des Lavandières.

M. le baron Jérôme Pichon a publié, dans le tome IV des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'île de France*, des notes très intéressantes sur la chapelle Saint-Éloy ; elles contiennent des renseignements inédits sur Germain Pilon, Jehan Cousin et autres artistes du XVI<sup>e</sup> siècle, complétant ainsi les documents fournis par le bibliophile Jacob, dans son *Histoire de l'orfèvrerie et de la joaillerie*, et ceux recueillis par Adolphe Berté, dans son volume sur *Les grands architectes de la renaissance*. « La chapelle Saint-Éloy, écrit ce dernier auteur, est attribuée à Philibert Delorme par Germain Brice. Félibien dit que le devis fut donné par deux architectes et le marché signé avec eux le 31 décembre 1550. Nous avons vu dans les comptes de la communauté que ces deux architectes ou maîtres maçons s'appelaient François de la Flasche et Jean Marchand. (*Archives, reg. KK,*

(1) Consulter, au sujet des statuts des orfèvres-joailliers de la ville de Paris, le livre des métiers d'Etienne Boileau au XIII<sup>e</sup> siècle, et les statuts et privilèges publiés par Pierre Le Roy en 1734.

CHAPELLE SAINT-ÉLOY OU DES ORFÈVRES.



1347), mais nous n'y avons rencontré aucune mention de Delorme ; ce qui ne prouve pas positivement, il est vrai, qu'il n'eût point donné les plans de la chapelle. »

Cette chapelle fut achevée en l'année 1556, nous dit Piganiol de la Force ; elle était desservie par un chapelain, un diacre, un sous-diacre d'office, deux chantres et quelques autres officiers. Ces ecclésiastiques étaient nommés par les Orfèvres gardes en charge et ne pouvaient être destitués que par délibération des gardes et des anciens gardes assemblés.

(A suivre.)

MAURICE DU SEIGNEUR.

## LE DIPLOME DES ARCHITECTES

Monsieur le Directeur,

Je prends la liberté de vous adresser ces quelques réflexions sur un sujet qui, j'en suis sûr, intéressera vos nombreux lecteurs. Elles résument un sentiment général, dont l'expression me semble plus nette que jamais, à la suite du dernier concours pour le diplôme d'architecte.

Dans ces dernières années, l'examen du diplôme est devenu très important et très complexe, le nombre des diplômés s'est beaucoup accru, ainsi que celui des refusés à cet examen. Le moment me semble donc opportun pour examiner ensemble, si vous le voulez bien, la situation qui est faite à un nombre considérable d'architectes sortis de l'École à trente ans, après avoir obtenu de nombreuses et brillantes récompenses.

Les uns, tout en ayant fait preuve d'une capacité suffisante, se voient refuser l'accès au diplôme par la raison que leur trentième année a sonné avant l'obtention d'une neuvième valeur en première classe, alors qu'ils peuvent être logistes, voire seconds prix de Rome, et qu'ils peuvent avoir passé très brillamment leurs examens scientifiques.

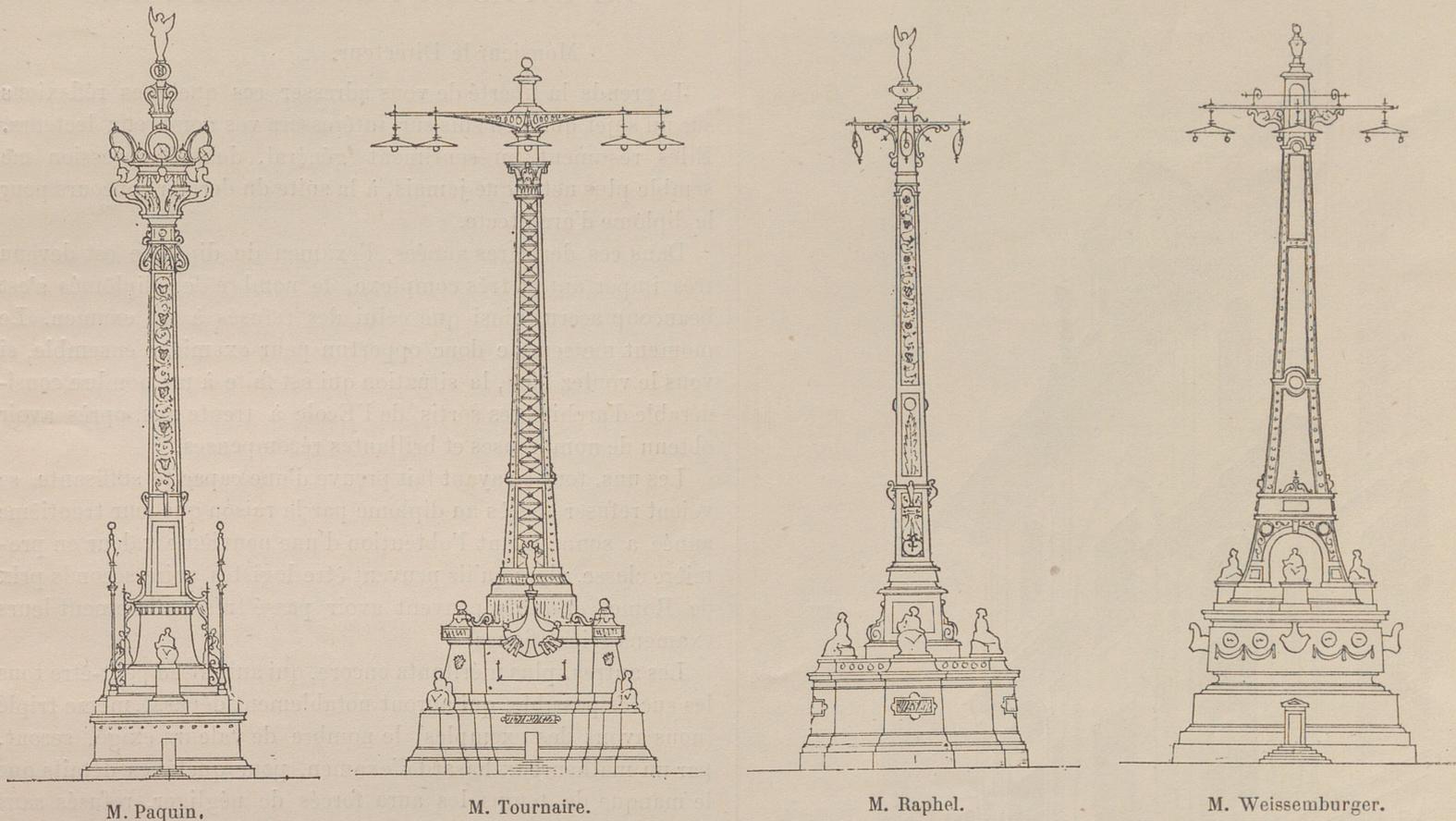
Les autres, plus méritants encore, qui auront eu peut-être tous les succès possible, qui auront notablement dépassé, même triplé (nous avons des exemples) le nombre de valeurs exigé, seront, par un malheureux hasard d'examen, pour quelques détails que le manque de temps les aura forcés de négliger, refusés sans appel. Situation déplorable qui les classe infiniment au-dessous des élèves qui n'ont pu se présenter, ou de ceux qui, possédant les neuf valeurs, auront été assez avisés pour ne point s'exposer à ce verdict inexorable et irréparable. Malheur à ces vaincus ! A Paris, en province, à l'étranger même, les voilà frappés d'une condamnation infamante, irréparable, je le répète, car l'obtention finale du titre de diplômé, à un second concours supposé heureux, n'effacera pas le premier échec. Nous connaissons des infortunés qui en ont tâté et qui regretteut amèrement leur situation d'élève de seconde classe. Là, au moins, on n'avait rien à leur reprocher.

Les deux catégories d'élèves dont je parle, se verront refuser les places disponibles, auxquelles des architectes ayant un passé scolaire moins intéressant arriveront sans obstacle. Nous avons présent le cas d'un de nos camarades les plus distingués de l'École des Beaux-Arts, ayant obtenu une médaille en Construction, qui, arrêté par la limite d'âge, s'est vu préférer, pour un poste d'architecte d'une grande ville de l'Est, sa patrie, un camarade plus heureux, possesseur du diplôme.

Le diplôme d'architecte ne peut être conféré qu'aux élèves sortant de l'École des Beaux-Arts de Paris. Pourquoi nos collègues de province qui auront étudié brillamment dans les Écoles nationales de Lyon, de Marseille, de Lille, sont-ils frappés d'une sorte d'ostracisme et sont-ils exclus de ce diplôme *du gouvernement* ? Assurez-vous par un examen spécial qu'ils sont assimilables à nos lauréats de Paris, et qu'une grande catégorie de diplômés, tous ayant fait leurs preuves, forme véritablement une institution nationale. Vous pourrez alors, si bon vous semble, constituer, au profit de ces diplômés, qui pourront comprendre tous les architectes de valeur, des privilèges aussi étendus que vous voudrez, et vous ne serez critiqué que par les incapables.

Nous pensons que cet examen ne deviendrait équitable qu'à la condition d'être accessible à tous, quelle que soit l'origine de leur éducation artistique et scientifique, comme le sont, par exemple, les examens d'agrégation des lettres, des sciences, d'histoire, etc. Il aurait pour but de mettre les architectes reconnus méritants et

## PROJET DE LAMPADAIRE ÉLECTRIQUE.



dignes de ce nom, dans une situation équivalente à celle que se sont acquises les élèves assidus et distingués de l'École des Beaux-Arts.

Nous pensons que, tout en établissant d'une façon certaine la capacité artistique et pratique des candidats, cet examen ne devrait pas les surcharger d'un travail matériel exagéré.

En conséquence, nous proposons :

1° Que les élèves de première classe de l'École des Beaux-Arts de Paris, ayant subi précédemment tous leurs examens scientifiques et qui ont obtenu neuf valeurs sur projets d'architecture en première classe, soient mis, de droit, en possession du diplôme;

2° Qu'un examen portant sur les matières scientifiques enseignées à l'École, et dont la connaissance est nécessaire pour passer de la seconde à la première classe, soit imposé à tout candidat ayant fait ses études en dehors de l'École, ou n'ayant pas pu arriver à l'École à sa neuvième valeur, quel que soit son âge.

Que nos professeurs, Grands prix de Rome, qui ont été autrefois nos juges, aient à statuer sur la valeur artistique et pratique d'un projet présenté par les candidats d'après une esquisse faite en loge.

Agrérez, Monsieur le directeur, avec tous mes remerciements pour l'insertion de cette lettre, l'assurance de ma considération très distinguée.

UN REFUSÉ DU DIPLOME, ANCIEN LOGISTE.

## ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

## Concours Godebœuf.

L'année dernière, à pareille époque, je vous ai conté en quoi consistait ce concours Godebœuf et dans quelles circonstances avait été fondé le prix qui y est attaché. C'est donc autant de fait pour cette année.

D'autre part, samedi dernier, je vous en ai donné le programme

proposé, cette fois, par M. Coquart. Vous vous le rappelez ? *Un lampadaire électrique*. Si j'y joins encore, cette semaine, le croquis des principaux projets récompensés, ma tâche ensuite va se trouver bien allégée.

Car, à dire vrai, le choix du premier projet primé n'est point de ceux qui vous portent à l'allégresse et devant lesquels on a plaisir à dissenter. On se demande devant ce choix, alors qu'on est si loin de partager l'opinion du jury, si l'on n'a pas perdu toute faculté d'appréciation; et cette impuissance à découvrir les motifs d'un jugement rendu par des artistes dont on s'est habitué à constater la compétence, vous déconcerte et vous irrite.

N'y verrait-on plus clair ? Tout sens critique s'en serait-il allé battre les champs ? N'existerait-il en art aucun criterium ? Autant de questions qu'on soulève et qui vous retombent sur la tête comme autant de coups de massue.

Certes, c'est moi qui n'y vois goutte, et c'est bien ce qui m'attriste. Du reste si cela n'était, je préférerais encore mille fois le supposer que de douter ici du bon goût des membres de nos jurys. — Entre nous, suis-je assez académique ? M. Rousse, le plus académique de tous les académiciens, ne s'en serait pas mieux tiré.

Et maintenant vous attendez ce jugement sur lequel je chevauche par mille détours depuis cinq minutes, sans vous l'avoir présenté. Les académiciens n'en font jamais d'autre; le plaisir de tourner une phrase leur fait oublier le but. Mais quand on n'est pas immortel et qu'on n'est pas par suite assuré comme eux de le devenir avec le temps, il faudrait un peu s'en souvenir. Le voici donc ce jugement :

1<sup>res</sup> médailles. MM. Paquin, élève de M. Guadet, — Tournaire, élève de M. André, — Raphel, élève de M. Raulin.

2<sup>es</sup> médailles. MM. Weisseburger, élève de M. André, — Defays, élève de M. André.

1<sup>res</sup> mentions. MM. Margotin, — Normand Ch., — Heubes, — Charpentier, — Longfils, — Colin Louis, — Jay, — Negresco, — Chedanne, — Raoulx, — Planckaert, — Bugey, — Murcier,

— Schadée, — Belesta, — Godefroy, — Ristori, — Medecin, — Schatzmann, — Florouge, — Bezencenet, — Monjouze.

Par suite de ce jugement, le prix a été attribué à M. Paquin.

Je donne ici le croquis de son projet, je voudrais bien qu'il me dispensât d'en parler plus longuement. Ce n'est pas évidemment qu'il ne s'y découvre aucune qualité. Le groupement des feux formant comme un phare est ingénieux, mais la masse en est lourde et la silhouette tourmentée. Tout cela est bien du fer, je l'accorde; et l'intérêt de la composition est bien reporté sur les feux pour lesquels est élevé le reste de la construction qui doit leur servir de support. Parfait tout cela. Mais ces feux sont à 35 mètres de hauteur, ce n'est donc point un lampadaire ordinaire et il ne faut pas qu'en le regardant vous ayez des vellétés de le poser sur votre cheminée. Et puis, sous prétexte de laisser tout l'intérêt en haut, le bas devient alors d'un pauvre !

Il y a, il est vrai, quelques tringles en fer qui se dressent sur le soubassement en pierre et font, paraît-il, pâmer quelques dillettantes.

Pâmez, Messieurs, quant à moi je ne vois là que des hors-d'œuvre qui, en excitant agréablement mon appétit, me font réclamer le beafteak, et ce beafteak ne m'est point servi, et c'est pourquoi j'aurais refusé de payer si cher.

Je suis obligé de m'adresser à M. Tournaire pour qu'il rassasie ma faim. Son projet produit bien l'impression d'une grande chose; le soubassement en est solide, les lignes en sont fermes, le support métallique s'élanche crânement dans les airs, ainsi qu'une chandelle romaine, et s'étale en gerbe de feu à la hauteur demandée.

Vous le trouvez un peu lourd ? Voyez alors celui de M. Raphel. Mais vous n'y verrez rien sur mon croquis. Tous les détails ravissants, les profils si fins et les figures si gracieuses ont disparu sous ma faible indication. Vous voilà forcés de m'en croire sur parole. Pourtant la silhouette demeure et vous pouvez l'apprécier.

M. Defays, qui nous est une vieille connaissance et dont nous avons eu souvent à mettre les projets sous les yeux de nos lecteurs, n'a eu qu'une seconde médaille. Il était si mal exposé ! Et puis M. Defays se complait surtout dans les détails qu'il traite en artiste achevé, et alors, pour bien apprécier ses œuvres, il faut les voir de très près. La première impression qu'elles laissent est rarement la bonne. Si je ne présente point le croquis de son projet, c'est que le parti qu'on peut seul démêler dans ses dessins, ne différerait pas suffisamment de celui de M. Tournaire.

J'ai préféré, parmi les secondes médailles, choisir la composition de M. Weissemberger. Les détails n'en sont pas aussi délicats et le soubassement qui, chez M. Defays, était réduit à sa plus simple expression, devient ici presque lourdaud. Cependant la silhouette générale est agréable, et l'auteur s'est bien tiré du souvenir de la Tour Eiffel qui le hantait à l'esquisse.

J'en aurais beaucoup à dire encore sur cette exposition qui m'a fait le plus grand plaisir. Quelle dépense de talents dans ces concours ! Évidemment un critique grincheux aurait trouvé des fautes d'échelle, trop de dessins laissant l'impression d'un flambeau grandeur d'exécution, alors qu'on y devait saisir l'expression d'un lampadaire gigantesque. Mais nous serions mal venus, dans la semaine du jour de l'an, à nous montrer si difficiles. N'écoutons point ce grincheux et saluons en la jeune école l'aurore d'une belle poussée d'art.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

## MAISONS A LOYER

PLACE D'IÉNA ET AVENUE DU TROCADÉRO

PLANCHES 26, 27 ET 28.

La Compagnie d'assurances la *Confiance* a fait bâtir, avenue du Trocadéro et place d'Iéna, un groupe d'immeubles assez considérable. Il se compose en tout de cinq maisons, les n<sup>os</sup> 17, 19, 21 avenue du Trocadéro, 1 et 3 place d'Iéna. La maison n<sup>o</sup> 3 est l'œuvre de M. Stéphane Lebègue, les quatre autres ont été édifiées par une Société de construction.

Ces immeubles, élevés au milieu d'un des nouveaux quartiers de Paris, sont disposés pour répondre à toutes les exigences du confort moderne. Leurs plans sont donc intéressants à étudier à ce point de vue.

Voici les documents que nous publions :

Planche 26. Façade du n<sup>o</sup> 3 et plans.

Planche 27. Coupe du n<sup>o</sup> 3 et plans.

Planche 28. Plans des n<sup>os</sup> 17, 19, 21 et 1.

Plans dans le texte.

Nous donnerons la semaine prochaine tous les détails concernant ces constructions.

(A suivre.)

R.

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

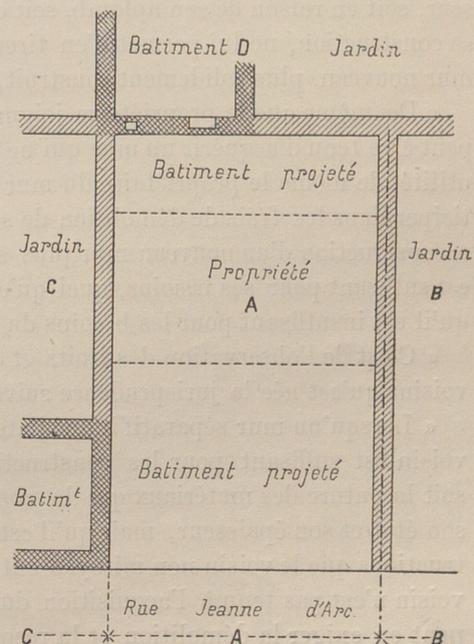
*Mur séparatif insuffisant pour le voisin. — Démolition. — Reconstruction. — Tuyaux de fumée engagés dans un mur séparatif. — Acquisition de mitoyenneté.*

Un propriétaire A bâtit dans une grande ville où la clôture est obligatoire, il a trois voisins et la rue.

1<sup>o</sup> Avec le voisin B, le mur de clôture n'est pas suffisant pour le bâtiment projeté, mais il appartient totalement à B, et ce dernier dit à A : « Notre mur est sur terrain mitoyen, il est suffisant pour son usage actuel, achetez et payez la mitoyenneté d'abord ; nous causerons seulement après de l'utilité de sa démolition, et s'il y a lieu de le rebâtir, ce sera évidemment à vos frais ;

2<sup>o</sup> De plus je choisis un expert pour discuter mes intérêts avec votre architecte, c'est une dépense occasionnée par votre construction, sans utilité pour moi, vous payerez les honoraires de mon expert. »

A répond : « Puisque je ferai un mur neuf, je n'achète pas de mitoyenneté, cela me ferait payer un mur et demi pour un ; quant à votre expert il était inutile, vous pouviez discuter vos intérêts vous-même ; si vous avez besoin de quelqu'un, payez-le, tout comme dans un procès chacun paye son avocat. »



3° C est le voisin de gauche, il a bâti sur son propre terrain une maison et un mur de clôture touchant sans moyens l'héritage A. — Ce dernier refuse de lui acheter la mitoyenneté de ses murs, parce qu'il serait entraîné à acheter malgré lui la mitoyenneté d'un sol dont il n'a que faire et qu'au surplus ces murs sont insuffisants pour sa construction nouvelle. S'appuyant en outre sur le droit qui résulte de l'obligation de se clore, il entend avoir un mur élevé à frais communs et dont chacun fournira par moitié l'emplacement; il veut que cette construction soit homogène et ne pas se contenter du mur actuel auquel il juxtaposerait sur son terrain une sorte de contre-mur de 0<sup>m</sup>.25 d'épaisseur.

Enfin entre A et C s'élève la même difficulté qu'avec B pour le paiement de l'expert amiable de C.

4° Le troisième voisin D possède un bâtiment dont le mur pignon lui appartient en entier et se trouve bâti sur son propre terrain. Ce mur a 0<sup>m</sup>.50 d'épaisseur et on y a réservé des placards de 0<sup>m</sup>.38 de profondeur, on y a aussi noyé des tuyaux de fumée et autres; dans ces parties le mur est de 0<sup>m</sup>.12; A en refuse l'acquisition pour les mêmes raisons qu'il a déjà opposées à C, il exige la réfection d'un mur neuf et plein à cheval sur la ligne séparative de leurs héritages et payé à frais communs; toutefois, comme le mur actuel est en bon état et pourrait lui suffire, il consentirait à en payer la mitoyenneté à prix débattu, à la condition que les tuyaux et placards soient supprimés.

Même difficulté pour le paiement de l'expert.

Je dois vous dire à ce sujet que l'habitude ici est d'éviter l'expert judiciaire et de mettre à la charge du constructeur les frais de l'expertise amiable.

5° A côté du bâtiment de D existe un mur de clôture de 4<sup>m</sup>.50 de hauteur après lequel s'appuient des espaliers depuis un temps indéterminé; A prétend à la mitoyenneté de ce mur, D dit au contraire que l'appui d'espaliers avec treillage scellé au mur ne suffit pas pour prescrire, que c'est là une simple tolérance.

*Réponse.* — Première question. — Cette question a déjà été traitée par nous en ces termes :

« Lorsqu'un mur séparatif joint immédiatement l'héritage contigu, ce mur est asservi; il peut être acquis en mitoyenneté par le voisin; le propriétaire du mur ne peut pas se refuser à lui vendre cette mitoyenneté; il y a là une servitude légale établie pour l'utilité des particuliers par l'article 651 du Code civil.

« Mais la loi qui donne au propriétaire joignant un mur séparatif la faculté d'en acquérir la mitoyenneté, ne l'oblige pas à cette acquisition, lorsque l'état de ce mur, soit en raison de son épaisseur, soit en raison de son aplomb, soit en raison de la nature de sa construction, ne lui permet d'en tirer aucune utilité, et qu'un mur nouveau, plus solidement construit, lui est nécessaire.

« De même que le propriétaire joignant un mur séparatif ne peut être tenu d'acquérir un mur qui ne serait pour lui d'aucune utilité, de même le propriétaire du mur ne peut être tenu de participer dans les frais de démolition de son mur et dans ceux de reconstruction d'un nouveau mur plus solide, alors que son mur est suffisant pour ses besoins, quel qu'en soit d'ailleurs l'état, et qu'il est insuffisant pour les besoins du voisin.

« C'est de l'observation des droits et des intérêts de chacun des voisins qu'est née la jurisprudence suivante :

« Lorsqu'un mur séparatif immédiatement contigu à l'héritage voisin est suffisant pour les constructions adossées, quelle que soit la nature des matériaux qui le composent, quels que soient son état et son épaisseur, mais qu'il est insuffisant pour les constructions que le voisin non mitoyen entend élever de son côté, ce voisin n'est pas tenu à l'acquisition du mur en mitoyenneté, il peut en exiger la démolition et la reconstruction à ses frais, en

supportant, en outre, les frais d'étaisements et de raccords nécessaires, dans la propriété voisine, par les dispositions et reconstructions en question; le mur reconstruit reste mitoyen pour le voisin qui n'a pas participé dans la reconstruction, dans la hauteur des héberges de son bâtiment, jusqu'au jour où, voulant surélever ledit bâtiment, il est démontré que l'ancien mur démolirait n'aurait pu supporter l'exhaussement nécessaire à la surélévation projetée du bâtiment. A ce moment, le propriétaire de l'ancien mur doit payer la mitoyenneté du mur reconstruit, même dans la hauteur des anciennes héberges, c'est-à-dire depuis les fondations du mur; toutefois, déduction doit être faite du compte, s'il y a lieu, de la valeur des matériaux de l'ancien mur, si ces matériaux, ayant été remplacés dans le mur reconstruit, leur valeur a été reconnue supérieure aux frais de démolition et d'enlèvement des gravois de l'ancien mur.

« L'indemnité de la charge qui n'était pas due, tant que le propriétaire de l'ancien mur n'avait pas réellement acquis le nouveau mur, devient exigible en faveur du propriétaire ayant les plus basses héberges, lorsque cette acquisition est réalisée.

« Ajoutons qu'au moment de la reconstruction du mur séparatif, le voisin qui reconstruit le mur doit payer à l'autre voisin la moitié de la valeur du sol sur lequel repose ledit mur, si ce mur est complètement assis sur son sol. »

Des objections nous ayant été présentées sur l'opinion que nous avons émise, voici ce que nous avons répondu :

« En vertu de la thèse que nous avons exposée, que nous avons toujours soutenue, et qui est d'ailleurs conforme, au fond, à la jurisprudence, la propriété du premier constructeur n'est nullement atteinte, nullement compromise, nullement affectée, puisqu'au lieu d'un mur d'une certaine qualité, d'une qualité médiocre en général, on lui donne un mur de qualité supérieure, un mur construit conformément aux usages, et que le remplacement de ce mur ainsi que les travaux y relatifs, sont supportés par le voisin. La thèse contraire, c'est-à-dire celle qui consiste à faire acquérir au propriétaire non mitoyen le mur du voisin insuffisant pour ses constructions, a pour résultat de faire payer au propriétaire non mitoyen parce qu'il est le deuxième constructeur, c'est-à-dire parce qu'il construit après l'autre voisin, un mur *qui ne peut lui être d'aucune utilité*, puisqu'il est nécessaire, pour ses bâtiments, de le démolir en raison de son insuffisance, pour refaire un mur neuf dont la construction est rendue plus onéreuse par suite des bâtiments du voisin adossés sur l'ancien mur; bâtiments qu'il faut étayer et dans lesquels des raccords de toute nature résultent des démolitions et reconstruction opérées.

« On oublie trop généralement que le mur construit à la limite d'une propriété et joignant une autre propriété est un mur frappé, de par la loi, de la servitude de mitoyenneté; ce sont les conséquences de cette servitude qui ont décidé la jurisprudence que nous avons indiquée, jurisprudence équitable en ce qu'elle sauvegarde tous les intérêts, en ce qu'elle ne porte aucune atteinte à la propriété du premier constructeur, et en ce qu'elle n'impose au second constructeur que des charges peu supérieures à celles qui résulteraient pour lui de la construction d'un mur en l'absence de tout bâtiment adossé du côté du voisin.

« Comment peut-on donner à la loi un sens d'après lequel il faut conclure qu'on est obligé, d'abord *d'acheter une chose inutile, pour avoir le droit ensuite de remplacer cette chose, sans dommage pour son propriétaire, par une chose meilleure*. Dans ces conditions, les bénéfices de l'article 661 du Code civil seraient illusoire; il serait infiniment moins onéreux, pour le second constructeur, de faire comme le voisin, de construire un autre mur à la limite de sa propriété; car si l'on ne peut contester que les deux

voisins jouissent des mêmes droits, on ne peut contester, en conséquence, la légalité de la construction des deux murs se juxtaposant en parements extérieurs ; et alors où irait-on avec un pareil système, avec les hors-d'aplomb que l'on rencontre dans un grand nombre de murs ; et que deviendraient, en réalité, les lois de la contiguïté ?

2<sup>e</sup> question. — Les honoraires de l'expert amiable choisi par une partie sont payés par cette partie, à moins de convention contraire ; l'expert amiable, dans ce cas, n'est en effet que le mandataire de celui qui le désigne.

3<sup>e</sup> question. — La situation est la même que pour le mur du voisin B, le mur de la propriété C joignant sans moyen l'héritage de A, A n'est pas tenu d'acquérir ce mur s'il est insuffisant pour ses besoins, il peut le démolir et le reconstruire, mais à ses frais et en payant la mitoyenneté du sol. S'il ne veut pas payer la mitoyenneté du sol, comme il est obligé à rétablir les choses en leur état primitif chez le voisin C, il devra, en déplaçant le mur, élargir d'autant la maison de C.

A ne peut obliger C à participer dans les frais d'un nouveau mur si la situation pour ce dernier est suffisante ; en construisant la limite de sa propriété, C n'a fait qu'user des bénéfices de la loi, et il a favorisé A, en ce faisant, de la faculté d'acquisition de la mitoyenneté inscrite dans l'article 661 du Code civil, A peut ne pas user de cette faculté, mais l'exercice de son droit est limité à l'exercice du droit du voisin, et dès lors que C, tant au point de vue du fait (suffisance du mur pour la destination actuelle) qu'au point de vue de la loi, est dans une situation normale, A ne peut le troubler à titre onéreux dans les rapports de contiguïté.

4<sup>e</sup> question. — Le propriétaire constructeur du mur séparatif avait évidemment le droit de le construire dans les conditions qui nous sont signalées puisque lui seul était intéressé dans cette construction au moment où elle a été opérée et que le voisin n'avait aucun droit pour intervenir.

Ce mur qui est appelé aujourd'hui à devenir mitoyen, est en contravention, il est vrai, avec les prescriptions de l'article 662 du Code civil ; mais cet article, qui défend de pratiquer dans le corps d'un mur mitoyen aucun enfoncement, ne prescrit pas comme sanction de ses dispositions que les tribunaux devront ordonner la destruction des travaux irrégulièrement pratiqués au regard de l'article 662 ; l'expertise peut donc être ordonnée postérieurement et comme moyen d'examiner si les enfoncements doivent être supprimés en tant que nuisibles aux droits du voisin (Cass., *Bulletin* du 20 nov. 1876, Moureau contre un arrêt de la Cour d'appel de Reims du 13 août 1875).

Donc A a le droit d'obliger D à lui céder la mitoyenneté du mur, et si les enfoncements pratiqués dans le mur sont susceptibles de nuire à l'exercice que confère le droit de mitoyenneté, ces enfoncements doivent être supprimés ; en cas de désaccord l'expertise est nécessaire. Sans être absolument affirmatif, notre avis est que les placards doivent être supprimés, mais que les tuyaux de fumée peuvent être conservés.

Il doit être évidemment tenu compte d'une certaine dépréciation du mur du fait des tuyaux, si les tuyaux en question sont conservés.

5<sup>e</sup> question. — L'appui d'espaliers ne constitue pas le signe de possession non équivoque (2229 C. civ.), nécessaire pour prescrire : il peut y avoir là une simple tolérance et, dans l'espèce, on doit d'autant moins mettre en doute la tolérance qu'aucun des autres murs séparatifs n'est mitoyen. A défaut de titre A ne saurait prétendre, à notre avis, à la mitoyenneté en question.

*Exhaussement. — Tuyaux adossés. — Mur reconstruit. — Acquisition.*

Le voisin qui n'a pas contribué à la reconstruction et à l'exhaussement du mur mitoyen sur une épaisseur plus forte, à cause de cet exhaussement, mais qui se voit contraint d'acquérir partiellement la mitoyenneté de cet exhaussement pour prolonger des tuyaux de cheminées adossés au mur mitoyen est-il tenu d'acquérir cette mitoyenneté sur l'épaisseur nouvelle ou sur l'épaisseur de l'ancien mur seulement ?

Autrement dit : l'avis formulé dans le *Manuel des lois du bâtiment* par la Société centrale des architectes sur l'article 660 du Code civil, parag. 7, doit-il être étendu jusqu'aux dépenses de la surépaisseur que l'exhaussement a entraînées ?

*Réponse.* — Nous pensons, avec la Société centrale des architectes, que le voisin qui n'a pas contribué à l'exhaussement, mais qui se voit contraint d'en acquérir partiellement la mitoyenneté pour prolonger des tuyaux de fumée adossés au mur mitoyen, est tenu de payer le mur en exhaussement, au droit des tuyaux, suivant les règles d'acquisition inscrites dans l'article 661 du Code civil, c'est-à-dire en remboursant au maître de l'exhaussement la moitié de la valeur du mur ; — pourvu toutefois que l'épaisseur donnée à l'exhaussement ne dépasse pas l'épaisseur d'usage et que les matériaux employés soient également ceux d'usage ou de qualité et de valeur équivalente.

Le mur reconstruit est en effet *mitoyen*, conditionnellement il est vrai, pour celui qui ne participe pas dans les frais de reconstruction ; mais en droit il est *mitoyen*, nous le répétons, et nous savons que la mitoyenneté s'étend à la *co-propriété* du mur ; c'est pourquoi on ne peut objecter l'acquisition en élévation de la mitoyenneté d'un mur d'une épaisseur supérieure à l'épaisseur de l'ancien mur. — D'ailleurs la règle posée dans l'article 660 est formelle, elle n'admet pas d'exception même après la règle posée par l'article 659 qui oblige le propriétaire pour lequel l'ancien mur, n'est pas suffisant à le démolir et à le reconstruire à ses frais.

Le propriétaire qui n'a pas participé dans les frais du nouveau mur, en vertu de l'article 659, article onéreux pour le constructeur dudit nouveau mur, ne saurait évidemment être exonéré d'une acquisition normale pour les parties de l'exhaussement dont il acquiert la mitoyenneté. Si l'article 659 doit être strictement observé pour le constructeur, l'article 660 ne doit pas l'être moins pour l'autre voisin.

*Le secrétaire du comité de jurisprudence,  
Henri RAVON, architecte.*

## CHRONIQUE JUDICIAIRE

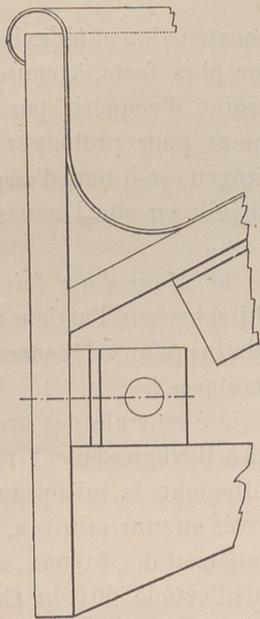
*Hypothèque. — Locataire. — Constructions. — Bail sous clause spéciale. — Droit d'accession du propriétaire. — Nullité.*

L'hypothèque consentie par un locataire qui a construit ne peut grever les constructions si nulle clause de bail n'implique de la part du propriétaire l'abandon de son droit d'accession.

Le propriétaire est donc en droit de faire ordonner la radiation de l'inscription, prise en vertu de l'hypothèque consentie par le preneur.

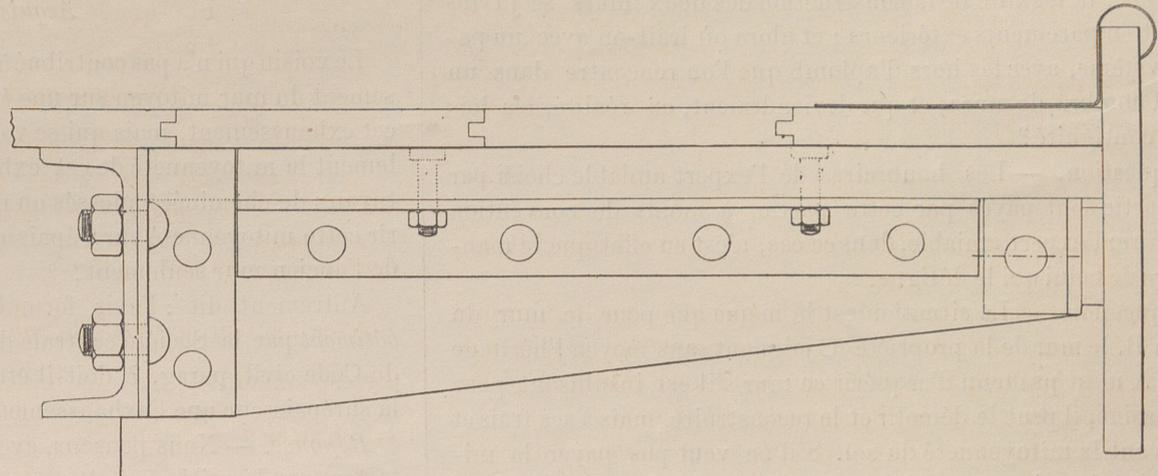
(Cour d'appel de Paris, 4<sup>e</sup> ch., 4 novembre 1886, syndic de la faillite, Manchet c. Dlle Vallier.)

Fig. 13



CONSTRUCTIONS EN FER.

Fig. 14



## PLACAGE EN BOIS

Nous venons de voir chez un de nos confrères, M. Bir, un nouveau mode de placage en bois qui nous paraît appelé à rendre service dans des cas très nombreux. Ce procédé nous vient d'Amérique, où il commence à être employé.

Le bois, taillé en feuilles extrêmement minces, peut provenir des essences les plus recherchées.

Il conserve absolument l'aspect et les qualités du bois plein. Il est collé, à l'usine même, sur une feuille de papier assez résistant, et c'est la plaque ainsi formée de la réunion de ces deux feuilles qui est livrée au commerce. On emploie alors ce placage dont la souplesse est extrême et qui se manie comme du papier de tenture, à des usages très variés.

Il peut servir à décorer des lambris, des caissons de plafonds, à tapisser les murs, à faire des meubles. Il présente toutes les qualités du bois, il peut être lavé, vernis, etc. Son mode d'application sur les surfaces est très simple, mais demande cependant un certain soin, si l'on veut avoir un ouvrage d'une durée très grande.

Il faut remplir d'abord toutes les fentes ou crevasses avec du plâtre de bonne qualité, et si le mur est neuf il faut le laver avec une couche de colle chaude. (1 litre de colle dans 8 litres d'eau). Quand la colle est sèche on polit le mur avec du papier émeri. Si les murs ont été déjà tapissés, il faut d'abord ôter complètement le papier avant d'appliquer le placage.

S'ils ont été peints, il sera nécessaire de passer du gros papier émeri, puis de polir la surface avec du papier plus fin. Il ne faudrait pas appliquer la couche de colle sur la peinture.

Le mur ainsi préparé, il faut coller dessus de la mousseline, à l'aide d'une petite quantité de colle de farine. On applique l'étoffe sèche et on lisse avec une brosse également sèche.

Cela fait, on humecte entièrement le placage des deux côtés avec de l'eau à laquelle on ajoute 1/16 de glycérine pour amollir le bois et lui donner de la souplesse une fois séché. Aussitôt que le bois aura gonflé uniformément, on découpe des morceaux de la grandeur voulue; on met de la colle sur le mur et sur le placage et on applique ce dernier contre le mur. On le repasse alors légèrement pour chasser l'air interposé. A cet effet on peut employer des morceaux de liège ou de pin.

Tous les joints doivent être juxtaposés, mais non superposés, et la colle doit être essuyée à la surface du placage.

Quand le bois est sec, on efface les taches que toutes ces manipulations auraient pu lui communiquer, en le lavant avec une so-

lution faible d'acide oxalique (une cuillerée à café d'acide dans un litre d'eau).

Toutes ces opérations étant terminées et le placage bien sec, il faut le frotter avec du papier émeri n° 1 1/2 pour les bois fins. Il faut polir de suite. L'érable ne demande que deux couches légères de shellac blanc. Des bois tels que le frêne ou le chêne doivent être remplis avec de la cire adoucie par de l'essence et polis avec du shellac orange ou un poli dur à l'huile.

Le prix de ce placage, non posé, varie entre trente et soixante-quinze centimes le pied carré, suivant la nature des bois.

U. C.

## LES CONSTRUCTIONS EN FER

(Voyez pages 118, 129 et 141.)

Le comble, à deux égouts avec queue de vache sur les deux façades et sur les pignons, est composé de pannes en bois de sapin de 160 x 55 millimètres épaulées aux deux extrémités pour pénétrer dans les arbalétriers des fermes et obtenir une légère saillie au-dessus pour laisser passer le voligeage sur les fermes. Ces pannes sont assemblées avec équerres et boulons sur les arbalétriers.

Du côté des pignons, des consoles en tôle et des cornières viennent se fixer sur les arbalétriers des fermes de pignons et sont garnies d'une fourrure en bois pour clouer le voligeage, qui est en sapin de 18 d'épaisseur, rainé et cloué.

Comme motif de décoration on peut clouer les lambrequins en bois découpé sur une planche de chéneau ou de rive maintenue dans sa longueur au moyen de boulons sur des bandes en fer plat, assemblées avec équerres et boulons sur les goussets de façade et sur les consoles des pignons.

Fig. 15

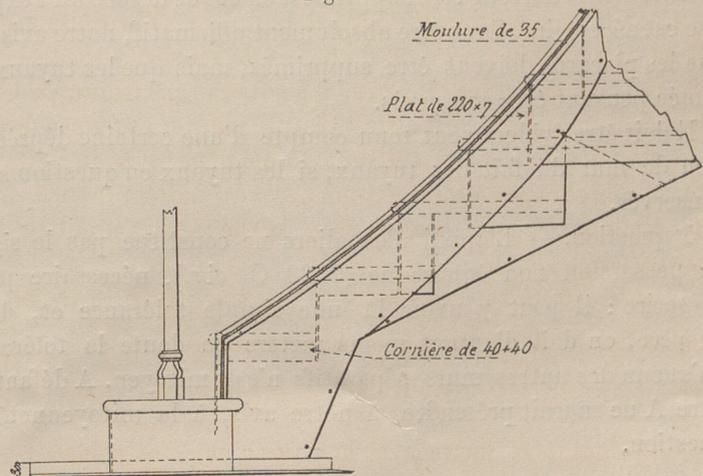


Fig 16



La couverture est en tuiles mécaniques, fixées à des liteaux en sapin clonés sur le voligeage.

Le chéneau est en zinc n° 14, sur la queue de vache, formant saillie avec pente en plâtre. Le recouvrement des planches de chéneau et le lambrequin sont en zinc n° 11 avec clouage à piston et larmier pendant dans le chéneau (fig. 13 et 14).

L'escalier en fer et bois se compose de deux limons, l'un extérieur formant plinthe autour de la cage de l'escalier, l'autre intérieur limitant le jour central. Ils sont tous deux en forte tôle, en plusieurs tronçons, découpés, cintrés, ajustés et assemblés entre eux au moyen de boulons fraisés, la partie inférieure de ces limons à patin s'élargissant et venant se fixer sur une semelle en fer reposant sur le plancher (fig. 15). La partie supérieure s'assemble avec boulons et équerres sur une poutrelle spéciale en tôle et cornières rivées, remplaçant une solive du plancher et formant bordure sur le palier du premier étage (fig. 16).

Les contre-marches sont en tôle assemblées des deux bouts sur le limon, et des tasseaux en cornière reçoivent les marches en bois. Ces dernières sont en chêne de 34 millimètres et fixées par des vis sur le fer.

La rampe à col de cygne à écrou est montée sur fer avec bandellettes de couronnement et pilastre en fonte sur la marche de départ.

(A suivre.)

UN CONSTRUCTEUR.

## CONSULTATIONS TECHNIQUES

### POUTRE ENCASTRÉE.

(Suite. — Voyez page 140.)

Mais, par suite de l'intervention des moments d'encastrement, il faut déduire ceux-ci. La valeur du moment d'encastrement est de 2043; la base O S adoptée étant de 2500<sup>k</sup>, cette valeur est représentée par une longueur de  $\frac{2043}{2500}$  ou 0<sup>m</sup>.82 que nous prenons à l'échelle de 0<sup>m</sup>.01 par mètre adoptée pour les longueurs.

Les moments définitifs sont les ordonnées comprises entre le polygone et la nouvelle corde M N, horizontale joignant les extrémités des verticales qui figurent les moment d'encastrement.

En A le moment est de 2023; il diminue vers la droite jusqu'en E où il s'annule; au-delà il change de sens, c'est-à-dire que la pièce est fléchie en sens inverse. Un nouveau maximum de flexion se produit au milieu où il est représenté par une ordonnée de 0<sup>m</sup>.45 environ; la valeur correspondante du moment est  $0.45 \times 2500$  ou 1125, moindre par conséquent qu'aux extrémités; il y a donc lieu de diminuer, comme on l'a fait, la hauteur au milieu de la portée.

*Poids par mètre courant.* — Pour une poutre à treillis sans plate-bande, la valeur de  $\frac{RI}{n}$  est représentée par

$$\frac{RI}{n} = 270 ph.$$

en appelant *h* la hauteur de la section et *p* le poids par mètre courant des cornières, tôles, etc., qui forment les semelles et les

têtes auxquelles s'attachent les treillis, en admettant que le métal travaille au taux de 6<sup>k</sup> par millimètre.

Avec hauteur de 0.35, la valeur de  $\frac{RI}{n}$  est donc de 95 *p*. Le moment, à l'extrémité la plus exposée, est 2,043 comme nous l'avons vu. Le poids *p* par mètre courant doit être au moins

égal à  $\frac{2043}{95}$  ou 22<sup>k</sup>.

Avec hauteur de 0<sup>m</sup>.25, la valeur de  $\frac{RI}{n}$  est 67 *p*. Le poids correspondant doit être, au milieu où le moment de flexion est 1,125, égal à  $\frac{1125}{67}$  ou 17<sup>k</sup>.

Il est probable que les dimensions adoptées fournissent un poids par mètre courant supérieur à ceux que nous venons de reconnaître nécessaires.

*Nécessité de l'encastrement.* — Si l'encastrement n'était pas réalisé à l'extrémité, la répartition du travail serait complètement modifiée; aux extrémités, où nous trouvons les plus grands maxima, la flexion serait nulle; au milieu où nous ne trouvons qu'une flexion réduite, la flexion serait très considérable; l'ordonnée *y* serait égale à  $0.82 + 0.45$  ou 1.27, ce qui correspond à un moment égal à  $1.27 \times 2,500$  ou 3,150. Il faudrait donc réduire la hauteur aux extrémités et l'augmenter au milieu.

De là résulte la nécessité de bien assurer les encastements des extrémités, si l'on ne veut s'exposer à de réels mécomptes.

P. P.

## LA SALLE DE LA REDOUTE

On sait qu'en attendant le vote des fonds nécessaires à l'édification d'une Bourse du travail monumentale, celle-ci sera installée provisoirement dans l'immeuble dit salle de la Redoute, rue Jean-Jacques-Rousseau; les ouvriers sont à l'œuvre.

On pénètre dans l'établissement, rue Jean-Jacques-Rousseau, par un sombre corridor n'ayant pas moins de 24 mètres de long jusqu'au vestibule; ce couloir sera désormais éclairé par le haut au moyen de larges vitrages.

Le vestibule qui servira de salle d'attente sera agrandi (il mesurera 4 mètres 1/2 sur 8 mètres) et éclairé par une courette qu'on pratiquera à la place d'un vaste escalier conduisant actuellement aux étages supérieurs. Dans ce vestibule, mais du côté opposé à la courette, sera construit l'escalier qui desservira tous les étages.

Immédiatement après ce vestibule vient la grande salle des réunions. Elle gardera son ancien aspect; on ne touchera ni à l'hémicycle, qui s'arrondit à l'une de ses extrémités et qui possède un dégagement sur la rue du Bouloi, ni aux colonnes soutenant les galeries de chaque côté, ni aux cariatides qui supportent le plafond; mais cette salle, qui ne reçoit le jour d'aucun côté, sera éclairée par le plafond à l'aide de quatre grandes trémies. Elle mesure 10 mètres de large et 25 mètres de long; ce sera, à proprement parler, le hall de la Bourse du travail.

Au premier et au second étages, les salles de réunion seront démolies: on élèvera un long couloir central et, de chaque côté, les bureaux où seront installés les syndicats. Ils seront éclairés, eux aussi, par des trémies. Au premier étage, où onze de ces bureaux pourront être construits, on aménagera en outre, à l'extrémité du couloir, une salle de 6 mètres de large sur 10 mètres de long, destinée aux réunions privées des conseils des chambres syndicales. Au second étage, dix bureaux également pourront être installés: c'est donc vingt et un syndicats ouvriers qui éliront domicile à la Bourse du travail. Dans ce nombre sont déjà comprises les quatorze chambres syndicales alimentaires faisant partie de la Ligne contre les bureaux de placement: les sept autres ne sont pas encore désignées.

Les travaux sont poussés avec la plus grande activité, de façon à pouvoir livrer le hall et à en faire l'inauguration officielle vers le 15 janvier prochain. Les bureaux seront ensuite donnés successivement aux divers syndicats qui doivent les occuper.

## COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

*Académie des inscriptions.*

*Antiquités romaines.* — M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, entretient l'Académie, dans une lettre en date du 17 décembre, du grand monument circulaire de la *via Salaria*, servant de tombe à Lucilius Pœtus et à sa sœur Lucilia Polla. Il est haut de 5 mètres et semble avoir été couronné par une corniche dont on a recueilli d'importantes parties. Il servait probablement de base à un tumulus de terre planté d'arbres, comme l'était le mausolée d'Auguste. La moitié de droite de cette énorme circonférence est maintenant dégagée; la face qui regarde la voie antique a seule conservé ses larges assises jusqu'à la corniche. Au milieu de la face postérieure on a trouvé l'entrée d'un couloir conduisant à la *cella*; la voûte et les parois sont revêtus de stuc. La *cella* contient trois tombes en formes d'*arcosolium*. L'une d'elles était un lit funèbre, à la façon des Etrusques, avec matelas et coussin à la tête. Sur ce lit de pierre a dû être couché le cadavre de Lucilius Pœtus.

## MUSÉES, CONCOURS, EXPOSITIONS

— Paris comptera bientôt un musée de plus: c'est le musée que la duchesse de Galliera vient de faire construire entre l'avenue du Trocadéro et la rue de Chaillot, et qu'elle a donné à la ville de Paris. Ce monument, commencé depuis plusieurs années, est aujourd'hui achevé, au moins quant au gros œuvre: il s'étend sur une superficie de quatre mille mètres: indépendamment des galeries, il se compose de trois immenses salles qui seront affectées aux arts, aux sciences et à l'industrie.

Le musée Galliera, complètement terminé, aura coûté trois millions.

— Depuis plus de six mois, la communication entre les deux quartiers des musées du Louvre, du côté de la place Saint-Germain-l'Auxerrois, ne pouvait se faire que par l'extérieur, en longeant la colonnade, attendu que les salles qui font suite au grand salon carré et dans lesquelles était installé autrefois le musée des Souverains, étaient livrées aux ouvriers chargés d'en opérer la transformation. Ces salles sont de nouveau livrées au public depuis quelques jours.

Décorées dans le style égyptien, sans aucune ornementation d'or ni d'argent, ces nouvelles salles sont destinées à recevoir une très curieuse collection de briques et de sujets divers en pierre, rappelant les faits mémorables de l'histoire de l'Égypte.

L'installation prochaine de ces souvenirs antiques dans les salles livrées dès à présent aux visiteurs, donne lieu à un travail assez curieux: Il s'agit d'évaluer le poids des collections destinées à garnir ces salles, afin de s'assurer si les travées, telles qu'elles existent, pourront les supporter.

Ce n'est guère que vers le mois d'août prochain que les nouvelles salles seront complètement installées. On peut voir cependant, dès maintenant, exposée dans des vitrines, une très belle collection de bronzes provenant du legs Gatteaux.

— Cette semaine s'est ouverte au palais des beaux-arts l'exposition de tableaux de maîtres anciens et modernes organisée par les soins du comité de la presse au profit des inondés du Midi. C'est M. Henri Rochefort qui s'est chargé de recueillir les œuvres chez les principaux collectionneurs et de les assembler dans la salle Melpomène.

L'exposition est des plus intéressantes; les écoles française, hollandaise et flamande y sont en particulier très brillamment représentées.

## NOMINATIONS.

Sont nommés chevaliers dans l'ordre de la Légion d'honneur:

M. Magaud, directeur de l'École des beaux-arts de Marseille.

M. André, architecte.

M. Hausser, ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe des ponts et chaussées.

M. Rigaux, ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe des ponts et chaussées.

M. Resal, ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des ponts et chaussées.

M. Mongin, sous-ingénieur des ponts et chaussées.

M. Ficatier, conducteur principal des ponts et chaussées.

M. Huguenin, conducteur principal des ponts et chaussées.

M. Le Chatelier, ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe des mines, professeur à l'École des mines.

M. Leygue, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur au cadre auxiliaire des travaux de l'État.

M. Marie, inspecteur principal de l'exploitation commerciale des chemins de fer.

M. Daydé, entrepreneur de travaux publics.

M. Criebe, chef de gare principal à Paris-Montparnasse.

## NOUVELLES ÉTRANGER

**Travaux en Belgique.** — La commune d'Ixelles se propose de construire un Hôtel communal. Le projet a pour auteur un architecte de talent, M. Lamal, sous-directeur des travaux de la commune.

A signaler aussi la reconstruction de l'Hôtel communal à Molembeck-Saint-Jean. Le projet de M. Janssens vient d'être adopté. Il compte une dépense de 250,000 francs.

**Voie ferrée en Russie.** — La Russie a fait dresser des plans pour l'établissement d'une voie ferrée destinée à relier Moscou à Pékin et Shanghai, c'est-à-dire l'Asie centrale traversée tout entière, et la civilisation européenne pénétrant pour la première fois par terre jusqu'au fond de l'Extrême-Orient.

Le gouvernement russe n'a point encore rendu de décision sur les trois projets qui lui ont été soumis. Chacun a sa base à Iékatérinebourg, sur le versant oriental des monts Ourals (frontière européenne). Le premier court sur Pékin à tra-

vers la Sibérie méridionale et la Mandchourie, en passant par Irkoutsk, Tchita et Dolon-Voor. Le second sur Pékin également, a pour stations principales Kiatka et Ourga, c'est-à-dire un tracé se rapprochant beaucoup du premier quoique plus au Sud.

Le troisième projet, enfin, dirige sa ligne sur Shanghai par Omsk et Hankow.

Ce travail s'attaquera à des difficultés de toute nature, surtout quand on se trouvera dans la Sibérie méridionale, où il faudra franchir l'énorme chaîne de l'Altaï.

La dépense est évaluée à 250 millions de roubles, soit environ un milliard.

## PARIS

**Monument d'Avron.** — La cérémonie anniversaire des combats de 1870 a été célébrée, au plateau d'Avron, avec une grande solennité.

Les restes des soldats morts à Avron dans les journées de 1870 ont été exhumés du cimetière de Neuilly-sur-Marne pour être transférés au monument érigé à leur mémoire sur le plateau d'Avron.

Ce monument se compose d'un obélisque en granit d'environ trois mètres de hauteur. Sur l'une des faces, du côté de Paris, on lit l'inscription suivante: *A la mémoire des défenseurs de la patrie, 1870.* Il fait presque face à ces collines de Chennevières où étaient établies les plus formidables des batteries prussiennes. Une grille très simple l'entoure, ornée de quelques couronnes d'immortelles.

**Société des artistes français.** — La Société vient de tenir, au Palais de l'Industrie, son assemblée générale annuelle.

M. Bailly, président, assisté des membres du bureau, et de M. Vigneron, sous-commissaire aux expositions des beaux-arts.

Trois cents membres environ assistaient à cette assemblée.

M. Bailly, président de la Société, en a esquissé à grands traits la situation, au double point de vue financier et administratif.

Puis, M. Daumet, trésorier, a donné lecture du compte rendu financier de la Société, d'où il résulte, qu'au 30 septembre dernier, son avoir était de 673,202 fr. 91.

M. Robert Fleury, rapporteur, a fait ensuite ressortir la situation prospère de la Société. Il a annoncé la création définitive de l'agence destinée à veiller à l'application de la loi qui doit assurer aux artistes la propriété de leurs œuvres, et la réalisation prochaine du projet tendant à créer une maison de retraite pour les artistes nécessiteux, âgés ou infirmes.

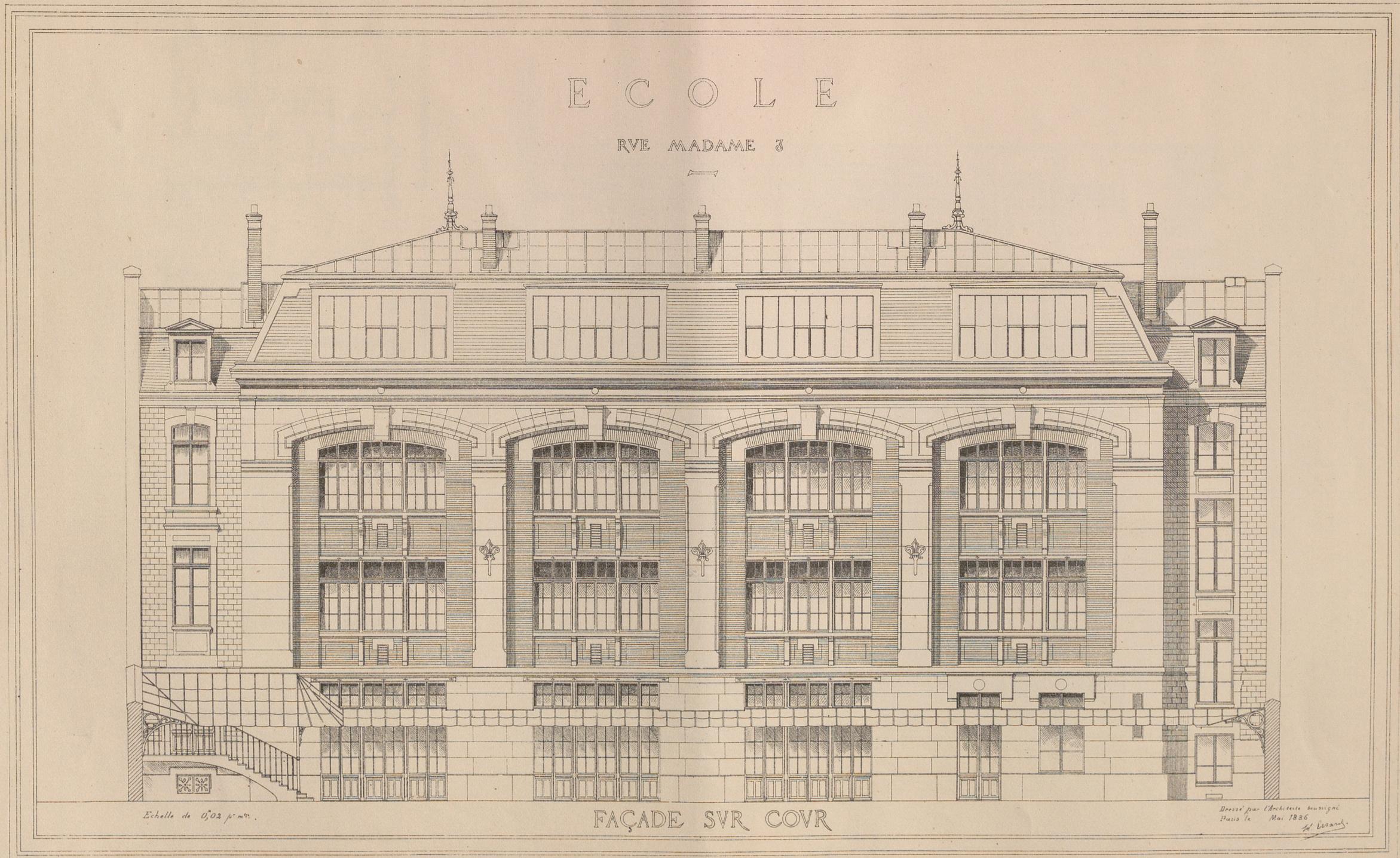
Enfin, une commission s'occupe tout spécialement, a dit M. Robert Fleury, de la création d'une caisse de retraites, à laquelle pourront puiser les sociétaires, suivant la durée de leur temps de sociétariat, leur âge et le nombre d'expositions auxquelles ils auront pris part.

On sait que la Société, qui comprend près de deux mille cinq cents membres, distribue, chaque année, à titre de secours, une somme de 25,000 francs.

La nomination du conseil d'administration sera faite, le 10 janvier prochain, par le Comité.

*Le Gérant: P. PLANAT.*

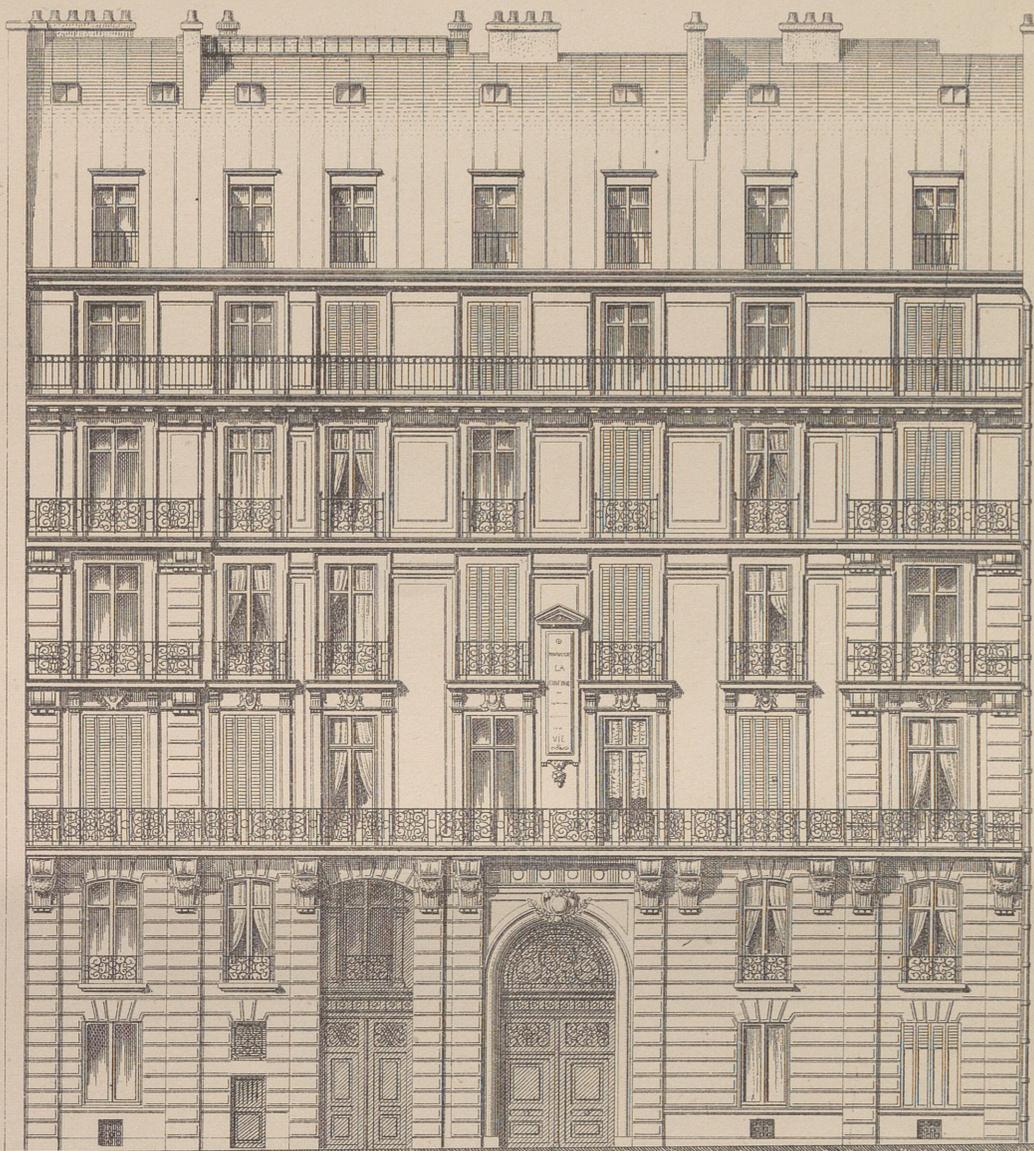
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



ÉCOLE COMMUNALE, Rue Madame, à PARIS ARCH: M. ERRARD.

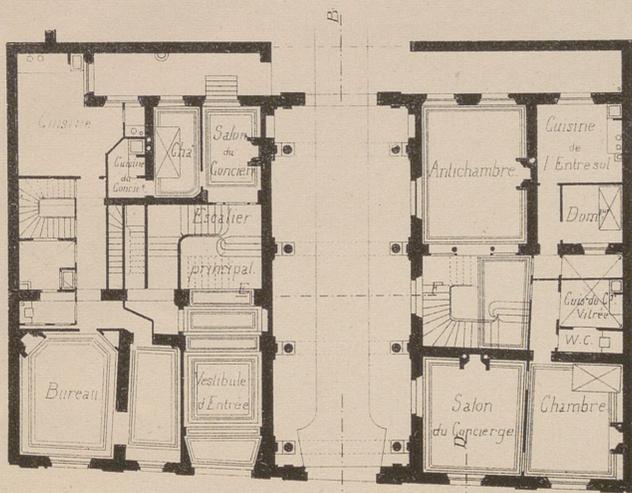


PROPRIETE PLACE D'YENA N°3

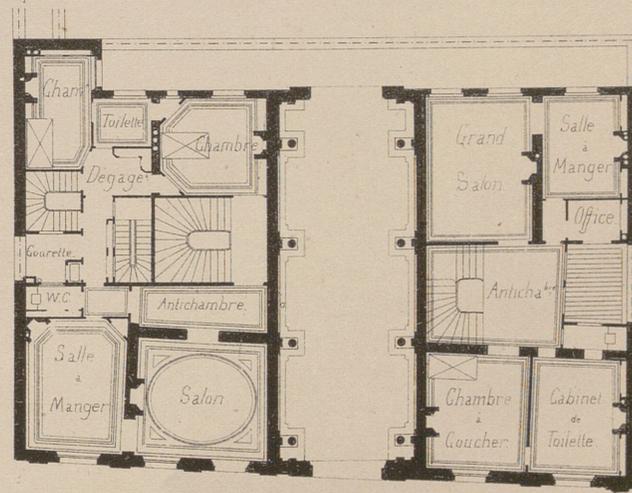


FAÇADE SUR LA PLACE

Echelle de 0,005 p. m.



PLAN DU REZ-DE-CH.



PLAN DE L'ENTRESOL

Echelle de 0,003 p. m.

Penel sc.

MAISON A LOYER, Place d'Yéna, à PARIS ARCH: M. S. LEBÈGUE.



## AGGLOMÉRÉS DE LIÈGE

Ou LIÈGE ARTIFICIEL, Breveté en France et à l'Étranger  
De MM. SCRIVENER & GAY. Usine A. BIESSARD, près Rouen



Vermeil, Paris, Travail 1885  
Argent, Rouen 1884

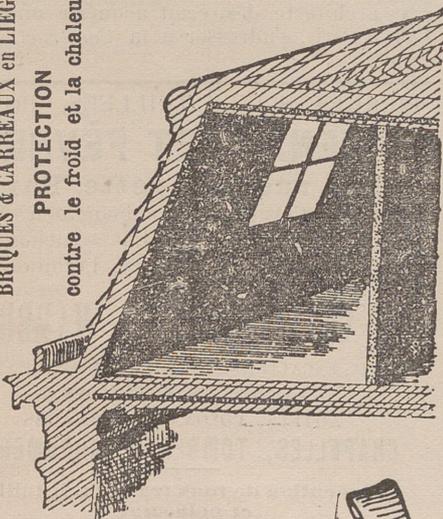


Bronze, Rouen 1884  
Or, Société Industrielle Rouen 1884



BRIQUES & CARREAUX en LIÈGE

PROTECTION  
contre le froid et la chaleur



NOUVEAU CALORIFUGE



Adr. les demandes à l'usine et à M. A. ROUSSEL 4 r. de Berne. Paris.

Résistance au son  
Préservatif contre l'humidité

Protection contre la chaleur et le froid  
Construction des glacières

Le plus léger des matériaux de construction  
Usages les plus variés

Poudres de liège impalpables et de toute grosseur.  
Revêtements p' glacières et brasserie

Isolant, légèreté homogénéité, élasticité, incombustibilité

Résultat d'expériences, 90%  
condensation d'eau seulement.

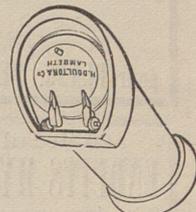
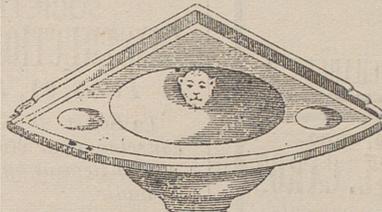
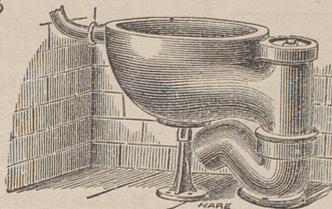
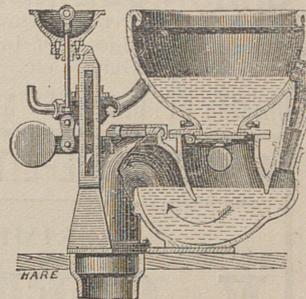
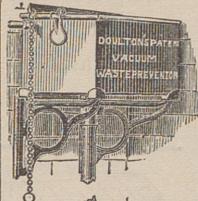
Poteries & Appareils sanitaires

## DOULTON & C<sup>IE</sup>

BUREAUX : 6, rue de Paradis. PARIS.  
ENTREPOT ET ATELIERS : 63, boulevard Bessières

PREMIÈRES RÉCOMPENSES A TOUTES LES EXPOSITIONS

LONDRES 1884: Exposition d'Hygiène, 15 médailles or, 10 argent, 5 bronze  
Prix Méd. d'or de la Société des Arts pour la meilleure exposition sanitaire.



Construction d'appareils avec les perfectionnements les plus récents

Water-Closets. Latrines. Urinoirs. Siphons à chasses automatiques. Tuyaux. Siphons.  
Regards. Caniveaux, etc. Evers. Toilettes. Postes d'eau, etc.  
Chauf-Bains instantanés. Filtres.

ENVOI FRANCO SUR DEMANDE, DU CATALOGUE COMPLET

## ÉTRENNES 1887

### PREMIÈRE ANNÉE

DE LA

# CONSTRUCTION MODERNE

Se composant :

1° Un fort volume grand in-4° illustré, couverture papier de luxe, impression en deux couleurs, plus de 500 dessins dans le texte.

2° Un album grand format contenant 108 planches, dont plusieurs en chromo-héliographie.

PRIX 40 Fr. <sup>(1)</sup>

LE VOLUME RELIé AINSI QUE L'ALBUM, EN TOILE PLEINE, 47 FR. <sup>(2)</sup>

(1) Pour les départements 41 fr. 45, port compris.

(2) " " 48 fr. 45, " "

VITRAUX

ANCIENNE MAISON COFFETIER  
CH. CHAMPIGNEULLE FILS DE PARIS & C<sup>IE</sup>  
96, rue Notre-Dame-des-Champs — Paris

VITRAUX

**BREVETS D'INVENTION**

Patentes, Marques et Modèles de Fabriques (France et Etranger). Nullités, Déchéances, Cas de contrefaçon, Consultations, Arbitrages.

**CASALONGA** Ingénieur-Co seil (depuis 1867)  
**PARIS**  
 13, Rue des Halles, 13  
 Propriétaire-Directeur du Journal hebdomadaire  
 (25 fr. par an, 9<sup>e</sup> année)

**CHRONIQUE INDUSTRIELLE**

Auteur de divers Mémoires et Traités professionnels, des Guides des Inventeurs en chaque pays (2 fr. par Guide), etc.

**DESSINS ET GRAVURES SUR BOIS, CLICHÉS**

**AUTOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE**

IMPRIMERIE

**V. CLÉMENT**

35, rue Saint-Marc, 35

PARIS

SPECIALITÉ

pour PLANS, DEVIS, CAHIERS des CHARGES, &c.

20 Médailles — Notice franco

**ENDUITS HYDROFUGES DEL. CARON**

contre murs humides, salpêtration, ciments  
 L. CARON, inventeur, 58, R. du Cherche Midi Paris

**NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES**

PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTEMES  
**BRUNEL ET KLEIN** in. ent. Ltés. S. G. D. G.  
 86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

**MAISONS RECOMMANDEES**

Lambert, ingénieur constructeur, 151, rue de Courcelles, appareils chauffage, air, eau, vapeur.

Clark Bunnet et C<sup>o</sup>, impasse Boileau, Auteuil, fermeture roulante automatique en acier et fer.

Boulenger aîné, carrelages céramiques.

Doulton et Cie, appareils sanitaires.

Guipet, appuis de fenêtres.

Lordereau aîné, carreaux en faïences.

Ch. Champigneulle fils, de Paris et Cie, vitraux d'art.

Lebnitz, faïences architecturales.



**SERRURERIE D'ART**

**SERRES** Installations COMPLÈTES  
 Vitrierie, Peinture, Chauffage

MARQUISES, VERANDAHS, JARDINS D'HIVER, CHASSIS DE COUCHES, CHENILS, GRILLES, ESPALIERS, FILS DE FER ET RAIDISSEURS

**GRILLAGES** de toutes Sortes depuis... **0<sup>f</sup> 28** le Metre  
 Envoi franco de l'Album sur demande.

**E. BEUZELIN & C<sup>o</sup>. 17, r. de Châteaudun. Paris**

**SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CONSTRUCTIONS SYSTEME TOLLET**

Paris. 61, Rue Caumartin. Paris

La Société se met à la disposition de MM. les architectes, pour étudier l'adoption de son systèmes essentiellement hygiénique aux projets qu'ils ont à établir.

**GUÉRET FRÈRES** (Guéret jeune suc<sup>r</sup>)

**SCULPTEUR FAB<sup>r</sup> DE MEUBLES**

Sièges et Tapisserie

**MENUISERIE ET DÉCORATION ARTISTIQUE**

210, RUE LAFAYETTE 216

**OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI**

**ON** désire acquérir en Province, principalement dans les départements de l'Ouest, une clientèle sérieuse d'architecte. S'adresser aux bureaux du Journal pour tous renseignements. 25

**ING**énieur civil, expert architecte-voyer d'une ville de province, céderait son cabinet. S'adresser pour renseignements aux bureaux du Journal. 26

**IN** architecte désirerait acquérir un cabinet à Paris, s'adresser à la Construction Moderne. 28

PIERRES SCIEES TAILLÉES, POLIES

**RENARD ET FÈVRE**

226, rue Lafayette. Paris  
 Pierres et Corgoloin, Comblanchien Villars, Grimault, Ancy-le-Franc, Chassignelles, Larrys Anstrudes, Ravières Verrey, Lezinnes

**TRAVAUX D'ARTS ET MARBRERIE**

GRANDS ESCALIERS, FONTAINES MONUMENTALES  
 VASQUES, BALUSTRADES,  
 AUTELS, COLONNES. DALLAGES

**CHAPELLES, TOMBEAUX, MONUMENTS**

Exécution de tous travaux de taille et polissage

On traite, pose comprise et l'on se charge des travaux en Province

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878

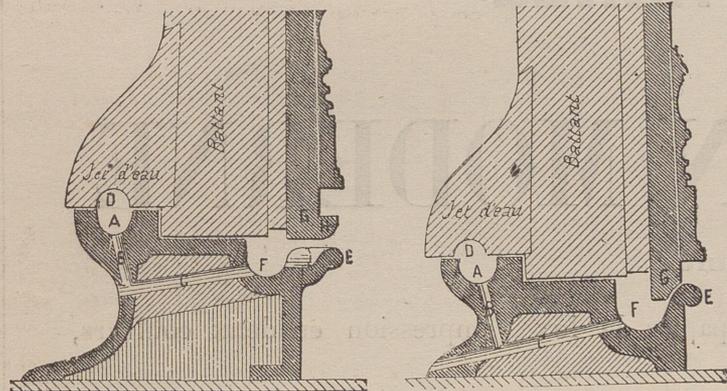
**CARRELAGES CÉRAMIQUES**

de **BOULENGER AÎNÉ** à AUNEUIL (Oise)  
 Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)  
 EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER  
 Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol. — Paris.

85, BOULEVARD GOUVION-ST-CYR. PARIS

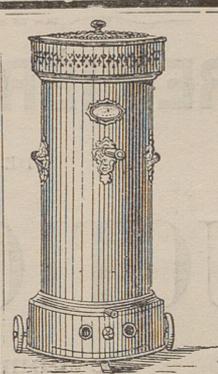
**APPUIS DE FENETRES EN FONTE**

Système **GUIPET**. B. s. G. D. G.



Seul système qui met à l'eau de pluie ou de buée de pénétrer dans les appartements. Application : Ministère de la Marine, les Haras Château de St-Germain-en-Laye, Hospice Galiera, Grands Magasins du Bon Marché, Casinos de Trouville, de Puys, Hôtels, Maisons de rapport, etc.

MÉDAILLES OR, ARGENT. PARIS 1885



**A. PEDRAZZETTI**

ANCIENNE MAISON LECOQ. — FONDÉE EN 1824  
 16, boulevard du Temple, Paris

**FUMISTERIE ET TOLERIE**

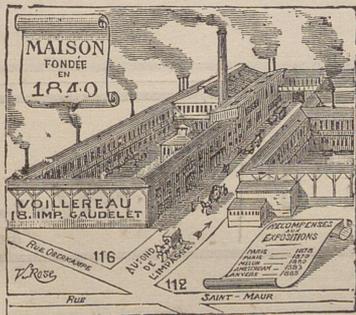
Calorifères roulants avec ou sans Tuyaux  
 Brulant pendant 15 heures, pouvant marcher pendant tout l'hiver sans être rallumés.

MEILLEUR SYSTÈME connu jusqu'à ce jour

A OBTENU  
**22 MÉDAILLES AUX DIFFÉRENTES EXPOSITIONS**

ATELIERS  
 7 rue de Malte  
 PARIS

L'atelier préparatoire à l'Ecole des Beaux-Arts (Section d'Architecture), fondé le 11 mars 1884, par **M. GUICESTRE**, architecte diplômé par le gouvernement, est ouvert tous les jours, de 7 heures du matin à 7 heures du soir.  
 S'adresser, pour les demandes d'admission 12, rue Visconti, près l'Ecole des Beaux-Arts, tous les jours de 4 à 6 heures.



AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

**VOILLEREAU**

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDELET (Rue Oberkampf). — PARIS.  
 TELEPHONE. BUREAU D